# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE PROCÈS-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/04/2022

L'an deux mil vingt deux, le 07 avril à 19h00 le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil en son siège, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Didier BEAUVAIS, président.

<u>Etaient présent(e)s</u>: Mesdames ABDOULI, MARTIN BARJAVEL, SALINGUE, ABRASSART, POLLART, DEBLOCK, SARRAZIN, DUPONT, TASSERIT;

Messieurs ANTHONY, MASSON, GAMACHE, GAMBIER, GRZEZICZAK, NUTTENS, DIVE, MINETTE Laurent, BURTON, ALLART, BLEUSE, MARTIN, WALLET Daniel, BURILLON, DELVILLE, MINETTE Lucien, JUMEAUX, LECAS, SIMEON, LEMAHIEU, BEAURAIN, MICHEL, WALLET, LESUR, AMASSE, BEAUVAIS, DIEUDONNE, DECARSIN, DA FONSECA, DEGRANDE, MOREAU formant la majorité des membres en exercice;

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Monsieur SOLARI

<u>Absents excusés ayant donné procuration</u>: Mesdames DEMEULEMEESTER, LAFFONT-DELZENNE, VALENTIN-BOUTROY, Messieurs GLASSET, MARTIN

#### **Procurations:**

- -Monsieur GLASSET donne pouvoir à Monsieur DA FONSECA
- -Madame DEMEULEMEESTER donne pouvoir à Monsieur Laurent MINETTE
- -Monsieur MARTIN donne pouvoir à Mme MARTIN-BARJAVEL
- -Madame LAFFONT-DELZENNE donne pouvoir à Monsieur MASSON
- -Madame VALENTIN-BOUTROY donne pouvoir à Madame SALINGUE

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe GRZEZICZAK

Le procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des délégués présents.

#### ■ Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021

Monsieur BEAUVAIS, Président de la Communauté de Communes du Val de l'Oise, demande à l'assemblée de bien vouloir élire le président de séance pour la présentation des comptes administratifs.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Laurent MINETTE pour présider la séance de présentation des comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité.

■ Approbation des comptes de gestion des budgets de la Communauté de Communes du Val de l'Oise : Général, Ordures Ménagères, ZAC de l'Epinette, ZAE Le Bordeau,

# Travaux intercommunaux, Gîtes intercommunaux, Aide-ménagères, Portage de repas, établis par Mme Caty BRIQUET, comptable public

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Didier BEAUVAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 2121-31,

CONSIDÉRANT que les comptes de gestion 2021 établis par Madame Caty BRIQUET, comptable public, sont conformes aux comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes du Val de l'Oise,

CONSIDÉRANT qu'après rapprochement des comptes de gestion et des comptes administratifs, il apparait que le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

CONSIDÉRANT que les comptes de gestion présentent donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Madame Caty BRIQUET, comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice n'appellent ni observation, ni réserve.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021, par le comptable public visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget Principal, vote du compte administratif 2021

M. Laurent MINETTE, élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2021 arrêté comme suit :

_	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 098 973.77 €	6 158 570.64 €	1 059 596.87 €
Investissement	3 515 537.60 €	3 296 579.68 €	-218 957.92 €

	Résultat à la clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Restes à Réaliser 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Fonctionnement	5 733 870.78 €	-2 249 993.70 €		1 059 596.87 €	4 543 473.95 €
Investissement	-1 644 215.07 €		112 631.86 €	-218 957.92 €	-1 750 541.13 €

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2021 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité.

# ■ Budget Ordures Ménagères, vote du compte administratif

M. Laurent MINETTE élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 683 076.91 €	1 811 102.90 €	128 025.99 €
Investissement	101 608.42 €	121 452.91€	19 844.49 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la	Part affectée à	Résultat de	Résultat de
	clôture 2020	l'investissement	L'exercice 2021	clôture de 2021
Fonctionnement	363 226.02 €		128 025.99 €	491 252.01 €
Investissement	147 676.60 €		19 844.49 €	167 521.09 €

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2021 du Budget Ordures Ménagères.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget Gîtes intercommunaux, vote du compte administratif 2021

M. Laurent MINETTE élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	49 398.79 €	56 098.66 €	6 699.87 €
Investissement	11 114.86€	11 226.43 €	111.57 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la	Part affectée à	Résultat de	Résultat de
	clôture 2020	l'investissement	L'exercice 2021	clôture de 2021
Fonctionnement	52 342.71€		6 699.87 €	59 042.58 €
Investissement	2 944.06 €		111.57 €	3 055.63 €

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2021 du Budget Gîtes intercommunaux.

Adopté à l'unanimité.

### ■ Budget Travaux intercommunaux, vote du compte administratif

M. Laurent MINETTE élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	24 245.84 €	3 303.83 €	-20 942.01 €
Investissement	0 €	0 €	0€

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la	Part affectée à	Résultat de	Résultat de
	clôture 2020	l'investissement	L'exercice 2021	clôture de 2021
Fonctionnement	22 598.81 €		-20 942.01 €	1 656.80 €
Investissement	0 €		0 €	

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2021 du Budget Travaux intercommunaux.

Adopté à l'unanimité.

### ■ Budget ZAC de l'Epinette, vote du compte administratif 2021

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-997 785.44 €	-	90 453.60 €	-	-	-907 331.84 €
FONCTIONNEMENT	- €	-	0.24 €	-	-	0.24 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - ZAC de l'Epinette de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- -le report du déficit d'investissement au 001 pour 907 331.84 €
- -couverture du besoin de financement de la « section d'investissement » 1068 pour 0.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget ZAE Le Bordeau, vote du compte administratif 2021

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-441 093.10€	-	- 199 432.91 €	-	-	-640 526.01€
FONCTIONNEMENT	- €	-	2 557.80 €	-	-	2 557.80 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - ZAE « Le Bordeau » de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- -le report du déficit d'investissement au 001 pour 640 526.01 €
- -couverture du besoin de financement de la « section d'investissement » 1068 pour 2 557.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget Aide à domicile, vote du compte administratif 2021

M. Laurent MINETTE élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	885 409,43 €	861 284,45 €	-24 124,98 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Transfert de résultat	Résultat de L'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Fonctionnement	142 719,14 €	0 €	0 €	-24 124,98 €	118 594,16 €
Investissement	147 786,37 €	0 €		0 €	147 786,37 €

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2021 du Budget Aide à domicile.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget Portage de repas, vote du compte administratif 2021

M. Laurent MINETTE élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	112 697,35 €	102 655,62 €	-10 041,73 €
Investissement	4 674,24 €	1 558,00 €	-3 116,24 €

	Résultat à la clôture 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de L'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Fonctionnement	17 832,58 €		-10 041,73 €	7 790,85 €
Investissement	32 907,29 €		-3 116,24 €	29 821,05 €

Ouï l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2021 du Budget Portage de repas.

Adopté à l'unanimité.

### ■ Budget Général exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMEN	-1 644 215.07 €		218 957.92€	- €	112 631.86 €	-1 750 541.13 €
T	-1 0 <del>11</del> 213.07 C	_	216 757.720	112 631.86 €		
FONCTIONNEME NT	5 733 870.78 €	-2 249 993.70€	1 059 596.87 €		-	4 543 473.95 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - Budget Général de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- -le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 2 792 932.82 €
- -couverture du besoin de financement de la section d'investissement 1068 pour 1 750 541.13 €
- le report du déficit d'investissement au 001 pour 1 863 172.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

### ■ Budget Ordures Ménagères exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	147 676.60 €	-	19 844.49 €	-	-	167 521.09 €
FONCTIONNEMENT	363 226.02 €	-	128 025.99 €	-	-	491 252.01 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excèdent de fonctionnement au 002 pour 491 252.01 €
- le report de l'excèdent d'investissement au 001 pour 167 521.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget Gîtes exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 944.06 €	-	111.57 €	-	-	3 055.63 €
FONCTIONNEMENT	52 342.71 €	-	6 811.44 €	-	-	59 042.58 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - Gîtes intercommunaux de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 59 042.58€
- le report de l'excédent d'investissement au 001 pour 3 055.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget Travaux intercommunaux exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	0 €	-	-	-	-	-

FONCTIONNEMENT	22 598,81 €		-20 942,01 €	-	-	1 656,80 €
----------------	-------------	--	--------------	---	---	------------

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - Travaux Intercommunaux de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 1 656.80 €
- le report de l'excédent d'investissement au 001 pour 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

#### ■ Budget ZAC de l'Epinette exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-997 785.44 €	-	90 453.60 €	-	-	-907 331.84 €
FONCTIONNEMENT	- €	-	0.24 €	-	-	0.24 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - ZAC de l'Epinette de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- -le report du déficit d'investissement au 001 pour 907 331.84 €
- -couverture du besoin de financement de la « section d'investissement » 1068 pour 0.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Budget ZAE Le Bordeau exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-441 093.10€	-	- 199 432.91 €	-	-	-640 526.01€
FONCTIONNEMENT	- €	-	2 557.80 €	-	-	2 557.80 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2022 - ZAE « Le Bordeau » de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- -le report du déficit d'investissement au 001 pour 640 526.01 €
- -couverture du besoin de financement de la « section d'investissement » 1068 pour 2 557.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

### ■ Budget Aide à domicile exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M22, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

# RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

Aide à Domicile	Résultat à la clôture 2020	Part affectée investissement 2021	Résultat 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	142 719.14 €	0.00 €	- 24 124.98 €	118 594.16 €

#### ANNÉES IMPAIRES EN FONCTIONNEMENT

Aide à Domicile	Résultat à la clôture 2019	Part affectée investissement 2021	Résultat 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2023
Fonctionnement	83 893.00 €	0.00 €	- 24 124.98 €	56 423.82 €

#### RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT

Aide à Domicile	Résultat à la clôture 2020	Part affectée investissement 2021	Résultat 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2022
Investissement	147 786.37 €	0.00€	0.00 €	147 786.37 €

# L'affectation du résultat du Budget Aide à Domicile sera composée comme suit :

- Au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement	Budget	2023	pour
56 423.82 €			
- Au compte 001, le report de l'excédent d'investissement	Budget	2022	pour
147 786.37 €			

#### Pour rappel:

-Au compte 106861 en réserve de compensation :	<i>35 239.24</i> t	€	
-Au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement	Budget	2022	pour

62 170.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

# ■ Budget Portage de repas exercice 2021, affectation du résultat

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que suivant l'instruction comptable M22, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

#### RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

Portage repas	Résultat à la clôture 2020	Part affectée investissement 2021	Résultat 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	17 832.58 €	0.00 €	- 10 041.73 €	7 790.85 €

### ANNÉES IMPAIRES EN FONCTIONNEMENT

Portage repas	Résultat à la clôture 2019	Part affectée investissement 2021	Résultat 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2023
Fonctionnement	20 843.33 €	0.00 €	- 10 041.73 €	10 801.60 €

#### RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT

Portage repas	Résultat à la clôture 2020	Part affectée investissement 2021	Résultat 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat 2022
Investissement	32 937.29 €	0.00 €	- 3 116.24 €	29 821.05 €

#### L'affectation du résultat du Budget portage de repas sera composée comme suit :

- Au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement	Budget	2023	pour
10 801.60 €			
- Au compte 001, le report de l'excédent d'investissement	Budget	2022	pour
29 821 05 €	_		_

#### Pour rappel:

- Au compte 106861 en réserve de compensation :	0.00 €		
- Au compte 002, le report du déficit de fonctionnement	Budget	2022	pour
3 010 75 €	_		_

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte et vote l'affectation du résultat proposée par le Président.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Vote des taxes directes locales 2022

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Les bases d'impositions prévisionnelles pour 2022 sont les suivantes :

- Foncières (bâti): 17 278 000 €
- o Foncières (non bâti) 2 100 000 €
- o Cotisation foncière des entreprises 8 770 000 €
- o La base de la fiscalité professionnelle de zone 87 000 €

Compte tenu des hypothèses retenues pour établir le budget 2022, de l'évolution des produits dont l'IFER et conformément à la volonté de stabilité fiscale, le Président propose de reconduire les taux d'imposition identique à 2021.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

0	Taxe sur le Foncier Bâti4,19 %
0	Taxe sur le Foncier Non Bâti
0	Cotisation foncière entreprises
0	Fiscalité professionnelle de zone

#### Adopté à l'unanimité.

#### ■ Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, le produit de la taxe GEMAPI doit être arrêté chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant de l'EPCI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Conformément à l'article 1530 bis précité, le produit de la taxe prévu est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procuré l'année précédente sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui l'instaure, aux communes membres de ce dernier et aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres.

La base de la taxe est déterminée dans les mêmes conditions que pour la part communale ou, à défaut de part communale, dans les mêmes conditions que pour la part intercommunale de la taxe principale à laquelle la taxe s'ajoute.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'ARRÊTER le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 110 000 € à compter du 1er janvier 2022 ;
- DE CHARGER Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

#### Adopté à l'unanimité.

### ■ Financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2022

Monsieur le Président expose que, le Département assure la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble du dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L).

Le F.S.L est un outil essentiel du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) placé sous la coresponsabilité de l'État et du Département.

Le FSL est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste.

En effet, les aides financières attribuées reposent sur les crédits réservés par le Département dans son budget annuel et les contributions des autres financeurs du Fonds : les communes, les caisses d'allocations familiales, les fournisseurs d'eau et énergie, les bailleurs sociaux.

Outil social du plan, le FSL permet de garantir le droit au logement en aidant les personnes et ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières, en raison notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Le FSL ne peut être sollicité que dans le cadre d'un logement faisant l'objet d'un bail ou d'un titre d'occupation qui répond aux critères d'éligibilité de l'aide au logement (superficie et décence) et dont le loyer et les charges sont compatibles avec la situation financière du ménage.

Les aides du FSL sont attribuées uniquement si la personne ou la famille satisfait aux critères d'éligibilité, fixés par le règlement départemental du FSL

Conformément aux dispositions de la loi du 13 aout 2014, la communauté de communes peut se substituer à l'ensemble de ses communes membres pour effectuer le versement de la cotisation au FSL à l'échelle de son territoire.

Compte tenu des enjeux de solidarité liés à cette thématique de l'habitat inscrit dans les statuts de la CCVO, il est proposé aux membres du conseil que la CCVO verse la cotisation FSL à la place des communes du territoire.

Ouï l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de la Communauté de Communes du Val de l'Oise à ce dispositif sur la base prévue dans la convention de 0,45 € par habitant, soit : 0,45 € X 16 156 habitants (chiffre du recensement 2016) = 7 270,20 €;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents liés à ce dispositif.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Abondement Initiative Aisne 2022

Monsieur le Président rappelle que depuis plus de 10 ans la Communauté de Communes du Val de l'Oise (CCVO) est partenaire et apporte un abondement financier à Initiative Aisne qui est le premier acteur associatif pour l'accompagnement et le financement de la création et de la reprise d'entreprises sur son territoire.

Initiative Aisne aide les entrepreneurs à reprendre ou créer leur entreprise par le biais notamment de prêt d'honneur.

A ce titre, la CCVO verse une subvention dont le montant pour l'exerce 2022 s'élève à 4 086.25 € Ouï l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la participation de la Communauté de Communes du Val de l'Oise à Initiative Aisne pour un montant de 4 086.25 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents liés à ce dispositif.

### Adopté à l'unanimité.

### ■ Vote des budgets primitifs 2022

<u>Budgets</u>: <u>Général</u>, <u>Ordures Ménagères</u>, <u>Portage de repas</u>, <u>Aides à domicile</u>, <u>Gîtes</u> intercommunaux, Travaux intercommunaux, ZAC de l'Epinette, ZAE du Bordeau

Tous les budgets, sont votés au chapitre.

#### -BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

# -BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

#### -BUDGET PORTAGE DE REPAS

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

# -BUDGET AIDE À DOMICILE

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

# -BUDGET GÎTES INTERCOMMUNAUX

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

#### -BUDGET TRAVAUX INTERCOMMUNAUX

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

# -BUDGET ZAC DE L'ÉPINETTE

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

#### -BUDGET ZAE DU BORDEAU

Le Conseil approuve le budget primitif arrêté comme indiqué en annexe.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Tableau des effectifs - création et suppression de postes

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président informe l'assemblée délibérante que certains agents de la Communauté de Communes du Val de l'Oise peuvent bénéficier d'avancement de grade ou d'une promotion interne.

Il convient donc de modifier les postes concernées et d'établir le tableau des effectifs.

#### - Création de postes permanents

Filière	Nbre de poste	Grade	Durée hebdomadaire	Date d'effet
		Adjoint administratif principal de 1ère		
Administratif	2	classe	35h00	15/04/2022
		Adjoint administratif principal de 2ème		
Administratif	1	classe	35h00	15/04/2022
		Adjoint technique principal de 2ème		
Technique	2	classe	35h00	15/04/2022
Animation	2	Adjoint d'animation	35h00	15/04/2022

#### - Suppression de postes permanents

Filière	Nbre de poste	Grade	Durée hebdomadaire	Date d'effet
Administratif	1	Attaché principal	35h00	15/04/2022
Administratif	1	Rédacteur principal de 2ème classe	35h00	15/04/2022
Administratif	1	Adjoint administratif	35h00	15/04/2022
Technique	2	Adjoint technique	35h00	15/04/2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les créations de postes proposées ;
- DE MODIFIER le tableau des effectifs tel que joint en annexe;
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

#### Adopté à l'unanimité.

# ■ Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5°;

Le président propose la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 d'un emploi permanent de magasinier dans le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu (ou pour ..........) (exposer les motifs du recours à un agent contractuel en justifiant l'application de l'article L.332-8-5° du code précité).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience similaire de magasinier d'au moins 3 ans et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la proposition du Président.

Adopté à l'unanimité.

# ■ Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences - Service technique

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que comme chaque année la Communauté de Communes du Val de l'Oise va faire appel à des contractuels afin de renforcer ses équipes d'espaces verts pour la période dite de tonte.

A ce titre, il propose que l'on recrute des agents relevant du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Le contrat Parcours emploi compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Les contrats PEC sont positionnés autour des principes suivants :

- Une sélection des employeurs en fonction de leurs capacités à proposer un parcours insérant;
- O Une automaticité d'entretien tripartie entre le bénéficiaire, l'employeur et le prescripteur préalable au moment de la signature de la demande d'aide ;
- Un suivi pendant le contrat ;
- O Un entretien de sortie entre le salarié et le prescripteur 1 à 3 mois avant la fin du contrat ;
- O Une formalisation écrite des engagements de l'employeur.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat de 50% avec une durée hebdomadaire maximale de prise en charge de 30 heures. En contrepartie l'employeur doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges sociales patronales appliquées aux contrats uniques d'insertion.

Monsieur le Président propose de créer 2 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- o Contenu des postes : Service des espaces verts Agents polyvalents
- O Durée des contrats : 6 mois
- O Durée hebdomadaire de travail : 36 heures

o Rémunération : 100% du SMIC Horaire

o Formation: CACES R482

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec les services Pôle Emploi et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes recrutées.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la création de 2 postes dans le cadre du dispositif PEC.

#### Adopté à l'unanimité.

# ■ Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 26 juin 2008

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 mars 2022

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la Communauté de communes du val de l'Oise, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la Communauté de Communes,

Considérant que le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif et énoncées de façon règlementaire.

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent ;
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter les dispositions suivantes :

#### 1) Dispositions générale à l'ensemble des filières

#### Les bénéficiaires

Conformément au principe de parité prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (IFSE et CIA) sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi permanent au sein de la communauté de communes, qu'ils soient stagiaires ou titulaires à temps complet, à temps non complet, à temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières et cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative : Les attachés, les rédacteurs et les adjoints administratifs.
- Filière animation : Les animateurs et les adjoints d'animation
- Filière médico-sociale : Educateur jeunes enfants, les puéricultrices et les auxiliaires de puériculture
- Filière technique : les techniciens, les agents de maîtrise et les adjoints techniques.

Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel relevant de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et occupant un emploi permanent.

Les agents de droit privé ne bénéficient pas des dispositifs prévus par la présente délibération, conformément à la législation en vigueur.

#### Modalités d'attribution individuelle

#### Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (part fixe);
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) basé sur l'engagement professionnel et la manière de servir (part variable)

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

#### Conditions de cumul

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- La prime de fonction informatique
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- L'indemnité pour travaux dangereux et insalubres

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel

# 2) Mise en place de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE)

#### Cadre général

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

#### Conditions de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

• En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions);

- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours ;
- Au moins tous les 4ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;

L'expérience professionnelle est distinguée de l'ancienneté, cette dernière notion étant reflétée par les avancements d'échelon.

Le principe du réexamen du montant de l'IFSE n'implique pas pour autant une revalorisation automatique.

<u>Prise en compte de l'expérience professionnelle des agents et de l'évolution des compétences</u>

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :

- Niveau d'encadrement

Aucun encadrement / encadrement d'agent de filières différentes / encadrement d'agent de même filière / nombre d'agent encadrés : + de 30, de 16 à 30, de 6 à 15, de 4 à 5, de 1 à 3 ;

- Niveau d'expérience professionnelle attendue sur le poste Faible / intermédiaire / forte ;
- Technicité et Expertise nécessaire à l'exercice des fonctions

Aucune / spécialisation / expert / utilisation de logiciel ou matériel spécifique / forte expertise ;

- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Aucune sujétions particulière / horaires décalés / travail en contact avec du public difficile / travail régulier week-end et jours fériés / horaires variables / travaux supplémentaires sans IHTS / collaboration étroite avec les élus / travaux dangereux ou insalubres / travaux en plein air récurent / effort physique répétitif;

# Détermination des groupes de fonctions

La combinaison de ces différents critères conduise à l'élaboration de groupe de fonction. Le groupe 1 étant réservé aux postes les plus exigeants.

Ces groupes sont déterminés pour chaque cadre d'emploi et se décline comme suit :

- Catégorie A : 4 groupes d'emplois
- Catégorie B : 3 groupes d'emplois
- Catégorie C : 2 groupes d'emplois

#### Modulation de l'IFSE du fait des absences

- En cas de congé de maladie ordinaire, le délai de carence avant l'imputation des absences est fixé à 10 jours ouvrés par an. A compter du 11 ème jour, le versement du régime indemnitaire sera interrompu pour la durée de l'absence.
- L'IFSE cesse d'être versée pour :
  - Les agents en congés de longue maladie ou de longue durée ;
  - Les agents en disponibilité pour convenance personnelles, de droit, d'office ;
  - Les agents en congé parental;

- Les agents exclus temporairement de leurs fonctions ;
- L'IFSE est maintenue pour :
  - Les agents en congés annuels ;
  - Les agents en congé de maternité, de paternité, congés d'adoption
  - Les agents en congé d'accident de travail ou de maladie professionnelle
  - Les agents en temps partiel thérapeutique

#### Modalité de versement de l'IFSE

Le montant de l'IFSE sera formalisé par un arrêté individuel.

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel et suit le sort du traitement indiciaire.

#### Les agents:

- Admis à exercer leurs fonctions à temps partiel
- Occupant un emploi à temps non complet
- Quittant l'établissement
- Recrutés en cours d'année, sur un poste permanent, son admis au bénéfice des indemnité instituées au prorata de leur temps de service.

#### 3) Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

### Cadre général

- Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir :
- Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

#### Conditions de versement

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel.

Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

# Prise en compte de l'engagement professionnel des agents et de la manière de servir

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N-1 ou de tout autres documents d'évaluation spécifique.

#### Modulation du régime indemnitaire du fait des absences

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pendant les 12 derniers mois (ou autre ......) à compter de la date du précédent versement.

### 4) Maintien des montants du régime indemnitaire antérieur

Il est proposé de maintenir, à titre individuel, aux agents concernés, le montant indemnitaire dont ils bénéficiaient en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grand dont il est titulaire (art.88 de la loi n]84-53 du 26 janvier 1984).

#### *5) Date d'effet*

La présente délibération prendra effet au à la date de transmission de la délibération au contrôle de la légalité et à celle de la publication.

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Vu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- D'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

#### Adopté à l'unanimité.

# ■ Actualisation de la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la CCVO

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du 15 février 2016, le conseil communautaire a approuvé les conditions de prise en charge des frais de déplacements des agents de la Communauté de communes du Val de l'Oise (CCVO).

Cependant depuis lors, une série de décrets et d'arrêtés ministériels ont fait évoluer la réglementation et les montants de remboursement ce qui rend nécessaire l'actualisation de la prise en charges des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la CCVO.

Pour rappel les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service lorsqu'ils y sont autorisés. Les frais occasionnés par ces déplacements, sous certaines

conditions, sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

Dès lors que ces frais sont engagés, conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour les agents. Cette prise en charge n'a donc pas à être autorisée par l'organe délibérant. Toutefois, les textes prévoient que certaines modalités de remboursement soient définies par délibération, laquelle ne pourra pas être plus restrictive que la règlementation.

Le remboursement des frais de déplacement est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu. Le paiement des différentes indemnités de frais de déplacement, à l'exception de l'indemnité de repas qui présente un caractère forfaitaire, est effectué sur présentation d'un état de frais et de toutes pièces justifiant de l'engagement de la dépense.

Le bénéfice du remboursement des frais de déplacement est ouvert aux agents suivants :

- Aux agents titulaires et stagiaires (en activité, détachés dans la collectivité ou mis à sa disposition) ;
- Aux agents contractuels de droit public ;
- Aux agents de droit privé recrutés dans le cadre de contrats relevant du Code du travail, tels que les contrats Parcours Emploi Compétences (P.E.C.), contrats d'apprentissage, etc.

La durée du travail des agents (temps complet, temps non complet) ou les aménagements de cette durée (temps partiel, cessation progressive d'activité, ...) est sans incidence sur les conditions et les modalités de calcul des remboursements de frais.

# I- Prise en charge des frais de déplacement occasionnels et/ou temporaire liés à une mission

L'agent qui se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale est considéré en déplacement.

A cette occasion, l'agent pourra prétendre à la prise en charge :

- De ses frais de transport sur production des justificatifs de paiement,
- De ses frais de repas et d'hébergement.

Les conditions d'utilisation du véhicule personnel à moteur : L'usage du véhicule personnel, à titre exceptionnel, pour les besoins du service est possible sur autorisation de l'autorité territoriale lorsque l'intérêt du service le justifie. Lorsque la collectivité autorise un agent à utiliser son véhicule personnel l'indemnisation s'effectue sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont définis par arrêté.

Lorsqu'un agent est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service, l'autorité territoriale doit s'assurer qu'il a personnellement souscrit une police d'assurance garantissant de façon illimitée sa responsabilité propre et celle de sa collectivité employeur au titre de tous les dommages éventuellement occasionnés lors de l'activité professionnelle. La police d'assurance doit, en outre, comprendre l'assurance contentieuse. Le financement du complément d'assurance, éventuellement dû, est à la charge de l'agent ; l'agent ne peut prétendre, en outre, ni à une indemnisation des dommages subis ni à la prise en charge du surcoût résultant d'un accident. Il en va de même pour les impôts et taxes acquittés par l'agent pour son véhicule.

La prise en charge des différents frais de déplacement ne sera pas effective en cas d'absence d'ordre de mission préalablement délivré par l'administration.

#### Indemnisations

### 1- Frais de transport

- Déplacements effectués en dehors de la résidence administrative et familiale de l'agent : versement d'indemnités kilométriques calculées en fonction du type de véhicule, de la puissance fiscale et du nombre de kilomètres parcourus.
- Frais annexes et complémentaires : les frais de péage d'autoroute, les frais de stationnement du véhicule, les frais de taxis ou de location de véhicules, peuvent également être remboursés quand l'intérêt du service le justifie, après autorisation expresse de l'autorité territoriale et sur présentation des pièces justificatives.
- Indemnisation des frais engagés par l'utilisation des transports en commun : l'agent peut être amené, pour les besoins du service, à utiliser différents modes de transport en commun, le choix s'effectue sur la base du tarif le plus économique et le plus adapté à la nature du déplacement. L'indemnisation s'effectue sur présentation des pièces justificatives.

Au 1er janvier 2022, l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 et fixe les taux d'indemnités kilométriques comme suit :

Voiture	Jusqu'à 2 000 Km	De 2001 à 10000 Km	Après 10001 Km
De 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
De 6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
De 8 CV et Plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Motocyclette de cylindrée supérieure à 125 cm3 : 0,15 € Vélomoteur et autres véhicules à moteur : 0,12 €

# 2- Frais de repas et d'hébergement

• Les frais de repas : une indemnité de repas est versée aux agents publics dans la limite d'un plafond fixée par arrêté.

Depuis le 1er janvier 2020, l'indemnité forfaitaire de repas est à 17,50 €.

Par principe, l'indemnisation des frais de repas ouvre droit à un remboursement forfaitaire, c'est-à dire que l'agent sera indemnisé à hauteur des frais supplémentaires de repas engagée, dans la limite du plafond de 17,50 euros.

• Les frais d'hébergement : une indemnité forfaitaire d'hébergement, dont le montant est fixé par l'assemblée délibérante dans la limite d'un taux maximal défini par arrêté ministériel.

Montant journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement (petit déjeuners et taxes comprises) :

- 70 € en taux de base ;
- 90 € dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et dans la métropole du Grand Paris ;
- 110 € dans la Ville de Paris.

Le taux d'hébergement est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

#### 3- Justificatif des frais de transport, de repas et d'hébergement

Les justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaires sont communiqués par l'agent au seul ordonnateur qui en assure le contrôle.

Les frais d'hébergement doivent être systématiquement justifiés par une facture ou toute autre pièce attestant d'un hébergement à titre onéreux.

# II-PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A UN STAGE OU UNE FORMATION

L'agent territorial est en stage lorsqu'il se déplace pour suivre une action de formation, qui comprend l'une des actions suivantes :

- Une formation d'intégration
- Une formation de professionnalisation ;
- Une formation de perfectionnement;
- Des actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française ;
- Les préparations aux concours et aux examens professionnels ;
- Les formations organisées en intra;
- Les actions individuelles ;
- Les journées d'actualité

# III- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A LA PARTICIPATION AUX CONCOURS ET EXAMENS

L'agent appelé à se présenter aux épreuves d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, hors de ses résidences administrative et familiale, pourra prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu de convocation.

Cette prise en charge est limitée à un aller-retour par année civile.

Pour les concours, deux déplacements peuvent s'avérer nécessaires pour une même opération, un premier déplacement pour les épreuves d'admissibilité puis un deuxième déplacement si l'agent est autorisé à participer aux épreuves d'admission.

Ouï l'exposé du Président, le Conseil Communautaire :

- O Adopte les modalités de prise en charge par l'employeur des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents publics ;
- O Autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces afférentes ;
- Prévoit l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget de la Communauté de du Val de l'Oise.

#### Adopté à l'unanimité.

# ■ Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation des accueils de loisirs sans hébergement 2022-2026

Vu le code de la commande publique, «la Délégation de service public passée en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession »

Monsieur le Vice-Président expose qu'une procédure d'appel d'offre liée à l'organisation et à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement pendant les quatre premières semaines des vacances d'été a été faite au mois de janvier 2022.

La procédure d'ouverture des offres à eu lieu le 28 février 2022, une seule réponse par lot ont été déposées.

Aussi, sur proposition de la commission d'appel d'offres il vous est proposé d'attribuer les 5 lots pour l'organisation et à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement selon les offres présentées ci-dessous :

- Lot n°1 ALSH Essigny le Grand : CSC Moÿ de l'Aisne
- Lot n°2 ALSH Itancourt : CSC Moÿ de l'Aisne
- Lot n°3 ALSH La Ferté Chevresis : CSC Moÿ de l'Aisne
- Lot n°4 ALSH Moÿ de l'Aisne : CSC Moÿ de l'Aisne
- Lot n°5 ALSH Origny Sainte Benoite : Association « Les mêmes pô'peur »

Ouï, l'exposé de Vice-président, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer et notifier les délégations marché de service public pour l'exploitation des Accueils de Loisirs sans hébergement 2022-2026 au Centre Socio Culturel de Moÿ de l'Aisne et à l'Association « Les mêmes pô'peur ».

#### Adopté à l'unanimité.

#### ■ Tarifs des accueils de loisirs été 2022

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Val de l'Oise organise des accueils de loisirs pour les quatre premières semaines complètes des grandes vacances.

Il convient de voter les tarifs de ces accueils de loisirs :

# - <u>Pour les enfants habitant habituellement sur le territoire de la Communauté de Communes</u> du Val de l'Oise

	Plein tarif	Allocataires CAF dont le quotient familial ≤ 700
Accueil du matin (7h30 - 8h30)	1,00 €	
Accueil du soir (17h30 - 18h30)	1,00 €	
Semaine avec repas	45.00 €	21.00 €
Semaine sans repas	33.00 €	18.50 €
Tarif repas ou pique-nique	3.40 €	
Mini camp de 5 jours et 4 nuits	65.00 €	35.00 €

- <u>Pour les enfants extérieurs au territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise, il sera appliqué un surcoût de 50.00 %. Seul le coût du repas restera le même que pour les enfants du territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise.</u>

	Plein tarif	Allocataires CAF dont le quotient familial < 700
Accueil du matin (7h30 - 8h30)	1,50 €	
Accueil du soir (17h30 - 18h30)	1,50 €	
Semaine avec repas	67.50 €	43.50 €
Semaine sans repas	49.50 €	35.00 €
Tarif repas ou pique-nique	3.40 €	
Mini camp de 5 jours et 4 nuits	97.50 €	67.50 €

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les tarifs proposés.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Règlement intérieur des ALSH

Le Président indique à l'assemblée que le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement organisés par la Communauté de Communes du Val de l'Oise doit être approuvé après une mise à jour en date du 09 mars 2022.

Il convient donc d'adopter le nouveau règlement intérieur, selon le modèle figurant en annexe.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le règlement intérieur des ALSH.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ « CEE » : Contrat d'Engagement Educatif

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Val de l'Oise organise des accueils de loisirs durant les quatre premières semaines des grandes vacances.

La vice-présidente informe l'assemblée que les accueils de loisirs sans hébergement en gestion directe par la Communauté de Communes du Val de l'Oise auront lieu du lundi 11 juillet 2022 au vendredi 05 août 2022 sur trois communes : Ribemont, Brissy Hamégicourt et Séry les Mézières.

Pour cette organisation, la Communauté de Communes du Val de l'Oise aura besoin de recruter des animateurs, des directeurs adjoints et des directeurs par le biais de contrat d'engagement éducatif. Les contrats d'engagement éducatif rémunèrent les salariés selon un montant forfaitaire par jour travaillé.

Il convient donc de créer au tableau des effectifs, les emplois d'animateurs en contrats d'engagement éducatif suivants :

- 2 Directrices ou directeurs.
- 2 Directrice ou directeurs adjoints.
- 16 postes d'animatrices ou animateurs.

Il faut aussi prévoir l'embauche d'adjoints techniques pour assurer les temps de restauration et d'entretien des ALSH.

Il convient donc de créer au tableau des effectifs, les postes d'adjoints techniques saisonniers à temps non complet suivants :

- 3 Postes.

Ouï l'exposé de la Vice-présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le président à conclure 20 contrats d'engagement éducatif pour les besoins des accueils de loisirs sans hébergements de la Communauté de Communes du Val de l'Oise;
- Autorise le président à créer trois postes d'adjoints techniques saisonniers à temps non complet pour les besoins des accueils de loisirs sans hébergements de la Communauté de Communes du Val de l'Oise.

### Adopté à l'unanimité.

# ■ Autorisation pour la signature d'une convention dans le cadre de la mise à disposition de locaux communaux, en faveur de la CC du Val de l'Oise

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « Gestion et animation des accueils de loisirs sans hébergement durant les quatre premières semaines des vacances scolaires » 7 accueils collectifs de mineurs « ALSH » seront organisées sur le territoire et dans les communes suivantes :

- Ribemont;
- Séry-les-Mézières et Brissy-Hamégicourt ;
- Itancourt;

- Origny-Sainte-Benoîte;
- La Ferté-Chevresis;
- Moÿ-de-l'Aisne;
- Essigny-le-Grand.

La Communauté de Communes du Val de l'Oise sera le gestionnaire direct de deux accueils de loisirs sans hébergement.

Les enfants seront accueillis dans les locaux communaux de :

- Ribemont;
- Séry les Mézières et Brissy Hamégicourt.

Il convient donc de conclure une convention avec les communes mettant à disposition leurs locaux et cela dans l'optique de définir les engagements de chacune des parties.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Val de l'Oise a choisi des prestataires pour la gestion et l'animation des cinq autres accueils de loisirs sans hébergement.

Des conventions devront donc être signer directement entre les prestataires et les communes d'implantation des ALSH. « Point 1-3 de la convention valant cahier des charges ».

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

Adopté à l'unanimité.

# ■ Convention de transport à la demande à destination des PMR avec les services de SYNERGIHP

Le Président rappelle que la CCVO a signé une convention avec SYNERGIHP pour le transport à la demande des PMR de notre territoire et celle-ci va arriver à expiration.

Aussi, compte tenu des besoins et des demandes de la part des usagers de notre territoire, le Président propose à l'assemblée le renouvellement de la convention avec les services de SYNERGIHP pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du l' Mai 2022.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte la proposition du Président.

Adopté à l'unanimité.

#### ■ Accords de subventions liées à l'OPAH 3

Mme la Vice-Présidente informe les membres présents qu'il convient de délibérer pour décider de l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH.

Il s'agit du dossier suivant :

#### VOLET AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

o Mme MAHU Carinne 02800 VENDEUIL

- o Montant des travaux : 21.897,00 €
- o Montant subventionnable 21.897 €
- o Pourcentage retenu pour la CCVO: 5%
- o Soit un Montant de 1.095,00 €

Ouï l'exposé de la Vice-présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'octroyer la subvention susnommée.

Adopté à l'unanimité.

#### **■** Questions diverses

Des éléments d'informations sont échangés sur les sujets suivants :

- O Le Vice-président Jacques MASSON fait part à l'assemblée de la nécessité de compléter, remplir et signer la page 2 du dossier de demande de permis de construire ou certificat d'urbanisme par le Maire, l'agent instructeur n'ayant pas accès à toutes les informations locales en terme d'assainissement par exemple.
- En réponse à M. DA FONSECA, M. MASSON rappelle qu'il n'existe pas de PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) au sein de la communauté de communes, le PLU restant de la compétence des communes qui demeurent souveraines lors de l'instruction des documents d'urbanisme.
- M. ALLART demande si la collectivité aurait la possibilité et l'occasion de verser la prime « Macron » aux employés intercommunaux. Le Président répond que s'il y a possibilité de verser cette prime, le Conseil Communautaire aurait à se prononcer sur ce point lors d'une prochaine séance.
- M. BLEUSE sollicite le passage de la balayeuse prioritairement sur les communes de Thenelles, Origny-Sainte-Benoîte, Neuvillette et Mont d'Origny après la campagne betteravière. Un débat s'ensuit sur le planning du passage de la balayeuse sur les communes, la priorité retenue initialement étant les petites communes n'ayant pas d'employés communaux.
- O Brigade Intercommunale de l'Environnement: M. le Président informe l'assemblée que les 2 agents ont été retenus et prendront leur service à compter du 01/05/2022. Ils effectueront un stage de formation à partir de septembre 2022.
- o Mme SALINGUE fait un point général sur l'opération SOLIDARITE UKRAINE qui a rencontré un succès notable de par l'ampleur des dons récupérés (produits d'hygiène, vêtements, oreillers, couettes, médicaments...) et la participation importante des habitants à cet élan de générosité, qu'elle remercie vivement.
- o M. NUTTENS interroge le Président sur l'accueil de nouveaux médecins généralistes à la Maison de Santé à MOY-DE-L'AISNE. En effet, suite à l'arrêt d'activité de médecins, il manque des praticiens sur le territoire. Il lui est précisé que des contacts sont en cours sachant que 2 bureaux sont disponibles au sein de la MSP pour en accueillir.
- M. DA FONSECA demande s'il est de nouveau possible de visiter le centre de tri des déchets d'emballages ménagers à URVILLERS, des sollicitations lui ayant été faites

incluant une prise en charge du transport. Le Vice-président M. SIMEON répond que les visites sont de nouveau autorisées sur ce site et que VALOR'AISNE pourrait sous certaines conditions restrictives participer au financement du transport. Des éléments d'information seront communiqués prochainement.

O Le président termine en indiquant que lors de la prochaine séance de Conseil Communautaire les 2 agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement viendront se présenter à l'assemblée de même que M. Romuald TROSZCZYNSKI, nouveau responsable du Service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos la séance à 21h15.







# **COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2021**

Budget principal	Page 2
Dépenses d'investissement	Page 9
Gîtes	Page 15
Ordures Ménagères	Page 18
Travaux Intercommunaux	Page 22
Portage de repas	Page 24
Aides Ménagères	Page 26
ZAC de l'Epinette	Page 29
ZAE le Bordeau	Page 31
Ratios	Page 33

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Désignation	Crédits	Réalisé	
ou article		ouverts	en €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1007300,00	914043,33	
6023	Alimentation	200,00	-	
6042	Achats de prestations	10000,00	-	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	3000,00	-	
60611	Eau et assainissement	2000,00	13537,86	
60612	Energie - Electricité	35000,00	42402,04	
60613	Chauffage urbain	1200,00	1137,95	
60618	Autres fournitures non stockables	1000,00	2184,47	
60621	Combustibles	22000,00	75832,96	
60622	Carburants	150000,00	81122,93	
60623	Alimentation	4000,00	14189,14	
60624	Produits de traitement	5000,00	2601,22	
60628	Autres fournitures non stockées	2500,00	23692,19	
60631	Fournitures d'entretien	25000,00	15138,15	
60632	Fournitures de petit équipement	80000,00	37353,73	
60633	Fournitures de voirie	-	-	
60636	Vêtements de travail	36000,00	23946,71	
6064	Fournitures administratives	15000,00	12889,04	
6065	Livres, disques, cassettes	1500,00	-	
6068	Autres matières et fournitures	45000,00	19830,20	
6078	Autres marchandises	75000,00	949,50	
611	contrats de prestations de services	135000,00	223334,15	
6135	Locations mobilières	5000,00	7339,37	
615221	Entretien et réparartions de bâtiments publics	5000,00	12047,58	
615228	Entretien et réparartions autres bâtiments	3000,00	-	
61551	Entretien matériel de transport	65000,00	124027,17	
61558	Entretien autres biens	5000,00	2430,00	
6156	Maintenance	40000,00	14689,27	
6161	Multirisques	15000,00	-	
6162	Assurances obligatoires dommages-construction	10000,00	5811,81	
6168	Autres primes d'assurances	20000,00	17771,39	
617	Etudes et recherches	-	32940,00	
6182	Documentation générale et technique	2000,00	2045,45	
6184	Versement organismes de formation	5000,00	3900,00	
6188	Autres frais divers	1000,00	-	
6225	Indemnité comptable	-	769,86	
6226	Honoraires	2000,00	360,00	
6227	Frais d'actes, contentieux	1000,00	-	
6228	Divers	10000,00	674,81	
6231	Annonces et insertions	2500,00	-	
6232	Fêtes et cérémonies	5000,00	110,00	
6236	Catalogues et imprimés	15000,00	375,00	
6237	Publications	2500,00	-	
6238	Divers	1000,00	412,32	
6241	Transports de biens	100,00	-	
6247	Transports collectifs de personnes	25000,00	10039,01	
6251	Voyages et déplacements	1000,00	2329,87	
6256	Mission	1000,00	420,10	
6257	Réceptions	10000,00	2506,65	
6261	Frais d'affranchissement	15000,00	11196,24	
6262	Frais de télécommunications	65000,00	40969,39	

607	Conviges Denogires	200.00	40.04
627	Services Bancaires	300,00	16,94 1012.76
6281	Concours divers (cotis.)	5000,00	1012,76
6284	Redevances pour services rendus	1500,00	4850,34
6288	Autres services extérieurs	1000,00	-
63512	Taxes foncières	14000,00	13556,00
6353	Impôts indirects	-	10422,00
6354	Droits d'enregistrement	-	24,00
6355	Autres droits	-	853,76
6358	Autres droits (SACEM)	5000,00	-
012	CHARGES DE PERSONNEL	2647650,00	2577244,38
6331	Versement transport	1750,00	1423,80
6332	Cotisations versées au FNAL	8700,00	7126,84
6336	Cotisations centre de gestion	30000,00	27246,63
6338	Autres impôts et taxes sur rémunération	5000,00	4276,86
6411	Personnel titulaire	1530000,00	1455630,97
6413	Personnel non titulaire	210000,00	110203,95
64168	Autres emplois d'insertion	20000,00	59027,41
6451	Cotisations URSSAF	210000,00	221303,62
6453	Cotisations caisses de retraite	40000,00	399774,03
6454	Cotisations caisses de l'etraite Cotisations à l'ASSEDIC	20000,00	6810,63
6455	Cotisations assurances du personnel	100000,00	150320,16
6456	Versement FNC du SF	•	
		3200,00	3195,00
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	1000,00	-
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5000,00	11740,30
101701		I	22326,54
64731	Allocations chômage	45000.00	
6474	Versement CNAS	15000,00	12136,00
6474 6475	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie	6000,00	12136,00 3319,64
6474 6475 6478	Versement CNAS  Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses		12136,00
6474 6475 6478 64831	Versement CNAS  Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel	6000,00 82000,00 -	12136,00 3319,64 81382,00 -
6474 6475 6478 64831 <b>65</b>	Versement CNAS  Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION	6000,00	12136,00 3319,64
6474 6475 6478 64831 <b>65</b>	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel AUTRES CHARGES DE GESTION Concessions, brevets	6000,00 82000,00 - <b>659595,00</b>	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b>
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531	Versement CNAS  Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus	6000,00 82000,00 - <b>659595,00</b> - 110000,00	12136,00 3319,64 81382,00 -
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532	Versement CNAS  Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission	6000,00 82000,00 - <b>659595,00</b> - 110000,00 500,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite	6000,00 82000,00 - <b>659595,00</b> - 110000,00 500,00 6500,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale	6000,00 82000,00 - <b>659595,00</b> - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus	6000,00 82000,00 - <b>659595,00</b> - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 18000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat	6000,00 82000,00 - <b>659595,00</b> - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 1800,00 220,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 6542	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 1800,00 220,00 - 5000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 6542 65541	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 1800,00 220,00 - 5000,00 410000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - 415697,13
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 6542 65541	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 1800,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - - 415697,13 15998,00
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 6542 65541 65548 6557	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 1800,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00	12136,00 3319,64 81382,00  <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - - 415697,13 15998,00 7270,20
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 6542 65541 65548 6557 657341	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 1800,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00	12136,00 3319,64 81382,00  <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65541 65548 6557 657341 65738	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60  - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22  - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65548 6557 657341 65738 6574	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65541 65548 6557 657341 65738 6574 65888	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics Subvention de fonctionnement autres privés Autres	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00 19675,00 500,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60  - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22  - - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25 1,16
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65548 6557 657341 65738 6574	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics Subvention de fonctionnement autres privés	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65541 65548 6557 657341 65738 6574 65888	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics Subvention de fonctionnement autres privés Autres	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00 19675,00 500,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60  - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22  - - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25 1,16
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65548 6557 657341 65738 6574 65888 <b>66</b>	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics Subvention de fonctionnement autres privés Autres  GESTION DES SERVICES	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00 19675,00 500,00	12136,00 3319,64 81382,00 - <b>653945,87</b> - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25 1,16 <b>27520,37</b>
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65548 6557 657341 65738 6574 65888 <b>66</b>	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics Subvention de fonctionnement autres privés Autres  GESTION DES SERVICES Intérêts des emprunts  ATTENUATION DE PRODUITS	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00 19675,00 500,00 27525,00	12136,00 3319,64 81382,00 - 653945,87 - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25 1,16 27520,37 27520,37 315376,00
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 65541 65548 6557 657341 65738 6574 65888 <b>66</b>	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics Subvention de fonctionnement autres privés Autres  GESTION DES SERVICES Intérêts des emprunts  ATTENUATION DE PRODUITS Autres restitutions dégrèvement contrib directes	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00 19675,00 500,00 27525,00 27525,00	12136,00 3319,64 81382,00 - 653945,87 - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25 1,16 27520,37
6474 6475 6478 64831 <b>65</b> 651 6531 6532 6533 6534 6535 65372 6541 6542 65541 65548 6557 657341 65738 6574 65888 <b>66</b> 6611 <b>014</b>	Versement CNAS Médecine du travail, pharmacie Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel  AUTRES CHARGES DE GESTION  Concessions, brevets Indemnités élus Frais de mission Cotisations de retraite Cotisations de sécurité sociale part patronale Formation d'élus Cotis fonds financt alloc fin mandat Créances admises en non valeur créances éteintes Contribution fonds de compensation ch ter Autres contributions contribution politique de l'habitat Subvention fonct. Communes du GFP Subvention fonct Autres organismes publics Subvention de fonctionnement autres privés Autres  GESTION DES SERVICES Intérêts des emprunts  ATTENUATION DE PRODUITS	6000,00 82000,00 - 659595,00 - 110000,00 500,00 6500,00 18000,00 220,00 - 5000,00 410000,00 15800,00 7600,00 33000,00 31000,00 19675,00 500,00 27525,00 27525,00	12136,00 3319,64 81382,00 - 653945,87 - 107996,60 - 6007,46 29270,16 1770,10 286,22 - 415697,13 15998,00 7270,20 30833,59 31000,00 7815,25 1,16 27520,37 27520,37 315376,00

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	381983,00	28251,79
6712	Amendes fiscales et pénales	-	135,79
6718	Autres charges exceptionnelles	-	26491,00
673	Titres annulés	1983,00	-
6745	subventions aux personnes de droit privé	110000,00	1625,00
678	Autres charges exceptionnelles	270000,00	-
042	OPERATIONS D'ORDRE	506763,00	582592,03
68	Dotations aux amortissements	506763,00	582592,03
6811	Dotations aux amortissements	506763,00	582592,03
23	Virement à la section d'investissement	2930000,00	-
022	Dépenses imprévues	7485,00	-
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8502301,00	5098973,77

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre ou article	Désignation	Budget primitif	Réalisé en €	
70	PRODUITS DES SERVICES	191000,00	285895,50	
7062	Services à caractère culturel	1000,00	1263,60	
70632	redevances services caractère loisir	8000,00	9074,83	
7066	redevances services caractère social	35000,00	45804,18	
7078	autres marchandises	2000,00	26,00	
70841	mise à dispo personnel bud annexes	110000,00	199770,28	
70871	rembousement frais par collectivité rattachement	15000,00	29956,61	
70872	rembousement frais par budgets annexes	20000,00	-	
73	IMPOTS ET TAXES	3195369,00	3737642,00	
73111	taxes foncières et habitation	2190159,00	3696863,00	
73112	CVAE	387904,00	-	
73114	IFER	617306,00		
73211	Attribution de compensation	-	18613,00	
73114	Taxe milieux aquatiques et inondations	_	22166,00	
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	1310591,00	1720338,05	
7411	Dotation forfaitaire	62600,00	55000,00	
74124	Dotation d'intercommunalité	99970,00	109481,00	
74126	Dot. Comp. Grpt de communes	133702,00	120456,00	
744	FCTVA	-	54578,00	
7473	Participation Département	1500,00	4770,00	
74752	Recettes fds comp ch. Territoriales	-	-	
7478	Autres organismes	250000,00	293987,13	
748313	Dotation de compensation de la TP	78303,00	132430,92	
748314	Dotation unique compensation Spéc TP	-	18623,00	
74832	Attribution fds départementa TP	_	-	
74833	Etat compensation CET (CVAE et CFE)	448096,00	129962,00	
74834	Compensation taxe foncière	236420,00	480195,00	
74835	Compensation taxe d'habitation		320855,00	
7488	Autres attributions et participations	_	-	
75	AUTRES PRDTS DE GESTION COURANTE	75000,00	80935,90	
752	Revenus des immeubles	75000,00	73524,24	
7588	Autres produits divers de gest° courante	-	7411,66	
013	ATTENUATION DE CHARGES	182001	179405,60	
6419	Remboursement rémunérations personnel	150001	144828,67	
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	0	52,74	
6479	Remboursement sur autres charges sociales	32000	34524,19	
76	PRODUITS FINANCIERS	500,00	-	
7688	Autres	500,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	90390,59	
773	Mandats annulés	-	8480,80	
775	Produits des cessions d'immobilisations	·	75830,00	
		- I		
7788	Autres produits exceptionnels		6079,79	
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	63963,00	63963,00	
777	quote part sub invest trans cpte résultat	63963,00	63963,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	3483877,08	-	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	8502301,00	6158570,64	

#### **BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE 2021**

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Réalisations		
ou article		ouverts	en €		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	107530,00	107529,07		
1641	Remboursement du capital des emprunts	107530,00	107529,07		
001	RESULTATS REPORTES	1644215,07	-		
020	Dépenses imprévues	2026,00	-		
10222	FCTVA	-	-		
192	Différence sur réalisations	-			
20	Immobilisations incorporelles	60000,00	51750,00		
2031	Frais d'études (SOLIHA)	60000,00	51750,00		
2033	frais d'insertion (Appel d'offres)	-	-		
2051	Concessions et droits similaires (licence ADOB)	-	-		
204	subventions d'équipement versées	305000,00	270527,00		
204123	Subvention régions Projet infrastructure	-	-		
2041582	Autre groupt -installations (USEDA - Fibre)	256000,00	255780,00		
20421	Privé bien mobilier, matériel OPAH)	14000,00	4909,00		
20422	Privé bien mobilier, installation (OPAH)	35000,00	9838,00		
20423	Privé projet infrastructure	-	-		
21	Immobilisations corporelles (détail Page 8)	4777265,63	3021768,53		
2111	Terrains nus	-	-		
21318	autres bâtiments publics	2224218,63	2293709,11		
2135	installations générales agencement	107560,00	-		
21578	Matériel outillage : tondeuses	550000,00	224119,20		
2158	Autres installations techniques	234000,00	7308,00		
2181	installations générales : estrade		12960,43		
2182	Matériel de transport : balayeuse	-	240000,00		
2182	Matériel de transport : camion grue		155496,00		
2183	Matériel bureau & informatique	60000,00	32123,18		
2184	Mobilier	-	36739,58		
2185	Remplacement des portables	-	10973,03		
2188	Autres immobilisations : climatiseurs	1601487,00	8340,00		
27	Autres Immobilisations financières	-	-		
276348	Créances autres communes	-	-		
040	Transferts entre sections	63963,00	63963,00		
13911	Etat et établissements nationaux	29650,00	29650,00		
13912	Sub transfert cpte résultat régions	7084,00	7084,00		
13913	Sub transfert cpte résultat départements	15623,00	15623,00		
13916	Sub transfert cpte résultat autres EPL	11606,00	11606,00		
13931	Sub transfert cpte résultat autres DETR	-	-		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6959999,70	3515537,60		

#### **BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE 2021**

	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Réalisations		
ou article		ouverts	en €		
		5337236,70	2660371,65		
10222	FC. TVA	54217,00	410377,95		
10223	Taxe d'aménagement	-	-		
1641	Emprunts	-	-		
001	Excédents reportés	-			
021	Virement de la section de fonctionnement	2930000,00			
024	Produit des cessions d'immobilisations	103026,00	-		
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2249993,70	2249993,70		
040	Transferts entre sections	506763,00	582592,03		
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	-	75830,00		
28031	Frais d'études	56975,00	56974,80		
28041582	GFP Batiments installations	124844,00	124844,00		
280421	privé bien mobilier matériel	9435,00	9435,00		
280422	Privé Bâtiment, installations	12817,00	12816,60		
28051	Concessions et droits similaires	1220,00	1219,60		
281318	Autres bâtiments publics	142010,00	142009,65		
28135	Installations générales, agencements	26413,00	26413,00		
281571	Matériel roulant	27709,00	27709,00		
281578	Autre matériel et outillage de voirie	43978,00	43978,40		
28158	Autres installation, matériel et outillage	4293,00	4293,03		
28181	Installations générales, agencements	1388,00	1388,04		
28182	matériel de transport	24411,00	24411,00		
28183	matériel de bureau et informatique	23453,00	23452,76		
28184	mobilier	4649,00	4648,88		
28188	Autres immo. Corporelles	3168,00	3168,27		
13	Subventions d'investissement	1116000,00	23016,00		
1311	Etat	516000,00	23016,00		
1312	Région	600000,00	-		
1331	DETR transférable	-	-		
16	Emprunts	-	-		
1641	Emprunts				
21	Immobilisations corporelles	-	30600,00		
21318	Annulation mandats Warluzel		30600,00		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6959999,70	3296579,68		

#### **RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL**

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Restes à réaliser 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
Investissement	3515537,60	3296579,68	-218957,92	-1644215,07	112635,86		-1750537,13
Fonctionnement	5098973,77	6158570,64	1059596,87	5733870,78		-2249993,70	4543473,95
TOTAL	8614511,37	9455150,32	840638,95	4089655,71			2792936,82

compte	date	Tiers	Objet	Montant	Affectation
21318	03/02/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	03/02/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	19/02/21	SOCOTEC	Contrôle technique	610,86	Maison de santé
21318	19/02/21	SOCOTEC	Contrôle technique	575,36	Maison de santé
21318	19/02/21	WARLUZEL	Gros œuvre	97748,52	Maison de santé
21318	19/02/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,83	Maison de santé
21318	19/02/21	SAS MENARD	Gros œuvre	30600,00	Maison de santé
21318	19/02/21	SAS SOREG	Supervision géotechnique	3480,00	Maison de santé
21318	19/02/21	EIFFAGE	VRD	58660,50	Maison de santé
21318	08/03/21	SOCOTEC	Contrôle technique	541,06	Maison de santé
21318	08/03/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	08/03/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,84	Maison de santé
21318	11/03/21	WARLUZEL	Gros œuvre	98468,46	Maison de santé
21318	12/03/21	SAS MENARD	Gros œuvre	100,00	Maison de santé
21318	30/03/21	ESSIQUE	Travaux MSP	633,48	Maison de santé
21318	02/04/21	SOCOTEC	Contrôle technique	506,46	Maison de santé
21318	20/04/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	20/04/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,83	Maison de santé
21318	20/04/21	EIFFAGE	VRD	20980,00	Maison de santé
21318	20/04/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	30644,51	Maison de santé
21318	17/05/21	SOCOTEC	Contrôle technique	469,91	Maison de santé
21318	17/05/21	WARLUZEL	Gros œuvre	48175,12	Maison de santé
21318	17/05/21	WARLUZEL	Gros œuvre	47399,76	Maison de santé
21318	17/05/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	17/05/21	STYLFACADE	Gros œuvre	6480,00	Maison de santé
21318	17/05/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	27552,71	Maison de santé
21318	20/05/21	GANCE	Travaux MSP	80720,14	Maison de santé
21318	31/05/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,83	Maison de santé
21318	31/05/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	66011,52	Maison de santé
21318	14/06/21	SOCOTEC	Contrôle technique	436,49	Maison de santé

compte	date	Tiers	Objet	Montant	Affectation
21318	14/06/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	14/06/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,82	Maison de santé
21318	14/06/21	LES FERMETURES DU RIETZ	Travaux MSP	110082,00	Maison de santé
21318	29/06/21	EPIC SIDEN SIAN	Branchement Eau Ø40 avec fosse	2167,27	Maison de santé
21318	05/07/21	MEREAU	Travaux MSP	24369,71	Maison de santé
21318	05/07/21	SOCOTEC	Maîtrise d'œuvre	399,97	Maison de santé
21318	05/07/21	WARLUZEL	Gros œuvre	27065,04	Maison de santé
21318	05/07/21	WARLUZEL	Gros œuvre	6092,20	Maison de santé
21318	05/07/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	55799,70	Maison de santé
21318	05/07/21	LES FERMETURES DU RIETZ	Travaux MSP	56238,00	Maison de santé
21318	05/07/21	GANCE	Travaux MSP	13847,88	Maison de santé
21318	05/07/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	05/07/21	ESSIQUE	Travaux MSP	25354,34	Maison de santé
21318	06/07/21	SIDEM ELECTRICITE	Travaux MSP	8316,35	Maison de santé
21318	16/07/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,83	Maison de santé
21318	19/07/21	EIFFAGE	VRD	99150,30	Maison de santé
21318	20/07/21	MEREAU	Travaux MSP	35046,32	Maison de santé
21318	20/07/21	MENUISERIES FRONTONAISES	Travaux MSP	29067,89	Maison de santé
21318	26/07/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	40777,78	Maison de santé
21318	17/08/21	SOCOTEC	Contrôle technique	364,44	Maison de santé
21318	17/08/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	17/08/21	GANCE	Travaux MSP	4749,12	Maison de santé
21318	17/08/21	STYLFACADE	Travaux MSP	31320,00	Maison de santé
21318	17/08/21	ESSIQUE	Travaux MSP	22712,26	Maison de santé
21318	17/08/21	SIDEM ELECTRICITE	Travaux MSP	5029,03	Maison de santé
21318	17/08/21	LES FERMETURES DU RIETZ	Travaux MSP	4428,00	Maison de santé
21318	06/09/21	SOCOTEC	Contrôle technique	327,95	Maison de santé
21318	09/09/21	MEREAU	Travaux MSP	39145,64	Maison de santé
21318	10/09/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,84	Maison de santé
21318	10/09/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,83	Maison de santé

compte	date	Tiers	Objet	Montant	Affectation
21318	10/09/21	ESSIQUE	Travaux MSP	29475,46	Maison de santé
21318	10/09/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	9262,91	Maison de santé
21318	21/09/21	SIDEM ELECTRICITE	Travaux MSP	7145,92	Maison de santé
21318	21/09/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	6134,93	Maison de santé
21318	27/09/21	MEREAU	Travaux MSP	52367,48	Maison de santé
21318	27/09/21	MENUISERIES FRONTONAISES	Travaux MSP	17446,32	Maison de santé
21318	01/10/21	RC2B	Travaux MSP	48499,56	Maison de santé
21318	01/10/21	ESSIQUE	Travaux MSP	118892,90	Maison de santé
21318	01/10/21	EIFFAGE	VRD	114537,54	Maison de santé
21318	12/10/21	SOCOTEC	Contrôle technique	291,11	Maison de santé
21318	12/10/21	WARLUZEL	Gros œuvre	2064,92	Maison de santé
21318	12/10/21	ARCHECTONI	Maîtrise d'œuvre	10555,73	Maison de santé
21318	12/10/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	732,83	Maison de santé
21318	12/10/21	STYLFACADE	Travaux MSP	800,00	Maison de santé
21318	12/10/21	SIDEM ELECTRICITE	Travaux MSP	29315,20	Maison de santé
21318	22/10/21	MENUISERIES FRONTONAISES	Travaux MSP	37802,57	Maison de santé
21318	22/10/21	ESSIQUE	Travaux MSP	73165,72	Maison de santé
21318	25/10/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	16678,75	Maison de santé
21318	26/10/21	WARLUZEL	Gros œuvre	12744,42	Maison de santé
21318	26/10/21	WARLUZEL	Gros œuvre	3451,58	Maison de santé
21318	26/10/21	MEREAU	Travaux MSP	50859,94	Maison de santé
21318	26/10/21	RAMERY	Travaux bardage couverture	7614,00	Maison de santé
21318	05/11/21	SOCOTEC	Contrôle technique	256,22	Maison de santé
21318	05/11/21	SOCOTEC	Contrôle technique	1234,58	Maison de santé
21318	08/11/21	RC2B	Travaux MSP	35740,44	Maison de santé
21318	09/11/21	EIFFAGE	VRD	3120,00	Maison de santé
21318	09/11/21	SIGNATURE	VRD	6618,00	Maison de santé
21318	09/11/21	EIFFAGE	VRD	67938,66	Maison de santé
21318	12/11/21	FTE INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	1424,03	Maison de santé
21318	16/11/21	GRDF	Branchement Gaz	3576,91	Maison de santé

compte	date	Tiers	Objet	Montant	Affectation
21318	23/11/21	ENEDIS	Branchement électrique	2874,96	Maison de santé
21318	23/11/21	MENUISERIES FRONTONAISES	Travaux MSP	15323,56	Maison de santé
21318	23/11/21	MEREAU	Travaux MSP	20036,41	Maison de santé
21318	02/12/21	ESSIQUE	Travaux MSP	52739,94	Maison de santé
21318	02/12/21	SIDEM ELECTRICITE	Travaux MSP	93158,45	Maison de santé
21318	06/12/21	SOCOTEC	Contrôle technique	219,01	Maison de santé
21318	08/12/21	RC2B	Travaux MSP	14017,74	Maison de santé
21318	14/12/21	N. COMMUNICATION	Logo maison de santé intérieur	718,68	Maison de santé
21318	28/12/21	SOCOTEC	Contrôle technique	619,19	Maison de santé
21318	29/12/21	SOCOTEC	Contrôle technique	181,18	Maison de santé
21318	29/12/21	SOCOTEC	Contrôle technique	439,50	Maison de santé
21318	29/12/21	SOCOTEC	Contrôle technique	144,77	Maison de santé
21318	29/12/21	SOCOTEC	Contrôle technique	427,36	Maison de santé
				2288237,52	Maison de santé
21318	19/02/21	BOULANGER	Electro ménager	4192,91	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	11/03/21	N. COMMUNICATION	Panneau gîte	239,52	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	BRICOMAN	Fournitures	402,60	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	BRICOMAN	Fournitures	48,00	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	BRICOMAN	Fournitures	11,40	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	BRICOMAN	Fournitures	34,40	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	CEMEX	Béton	77,53	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	CEMEX	Béton	77,54	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	CEMEX	Béton	77,53	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	CEMEX	Béton	77,53	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	CEMEX	Béton	77,53	Nouveaux gîtes Ribemont
21318	23/11/21	CEMEX	Béton	155,10	Nouveaux gîtes Ribemont
				5471,59	Nouveaux gîtes Ribemont
			TOTAL	2293709,11	Bâtiments
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	22068,00	Espaces verts

compte	date	Tiers	Objet	Montant	Affectation
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	22068,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	22068,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	22068,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	33588,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	20388,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	20388,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	20388,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	20388,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Tondeuse	20388,00	Espaces verts
21578	19/07/21	ROCHA	Souffleur	319,20	Espaces verts
			TOTAL	224119,20	Espaces verts
2158	18/10/21	CEI DEVELOPPEMENT	Scie SD 310V	7308,00	Services techniques
			TOTAL	7308,00	Services techniques
2181	24/11/21	STARTECH	Gradins	12960,43	Service culturel
			TOTAL	12960,43	Service culturel
2182	17/05/21	LFLFU	Camion grue	155496,00	Matériel de voirie
2182		EUROPE SERVICE	Balayeuse	240000,00	Matériel de voirie
			TOTAL	395496,00	Matériel de voirie
2183	18/03/21	LDLC	Matériel informatique	283,04	Culture
2183	31/05/21	INFOTELCOM	Réseau téléphone	11005,20	Siège social
2183	31/05/21	SCIPLINE	Imprimante	466,80	Petite enfance
2183	14/06/21	SCIPLINE	Equipement informatique	781,44	Petite enfance
2183	14/06/21		Logiciel Adobe	1689,71	Services administratifs
2183	05/07/21	HDF BUREAUTIQUE	Scanner cheques + logiciel	5758,80	Régisseurs (démat régies)
2183	14/09/21	AMAZON	Onduleur	275,61	Service informatique
2183	14/09/21	AMAZON	Onduleur	275,61	Service informatique

compte	date	Tiers	Objet	Montant	Affectation
2183	14/09/21	AMAZON	Onduleur	22,88	Service informatique
2183	15/09/21	AMAZON	Onduleur	620,33	Service informatique
2183	18/10/21	SCIPLINE	Régie vidéo	6460,56	Service informatique
2183	06/12/21	365IT	Portables	3115,20	Télétravail
2183	08/12/21	365IT	baie informatique	1368,00	Service informatique
			TOTAL	32123,18	Matériel informatique
2184	05/07/21	INFOTELCOM	Matériel de téléphonie	16464,00	Siège social
2184		INFOTELCOM	Matériel de téléphonie	1054,20	Siège social
2184	05/07/21	INFOTELCOM	Matériel de téléphonie	878,40	Siège social
2184	05/07/21	COGNET	Armoires de rangement	1116,98	Service informatique
2184	16/07/21	INFOTELCOM	Matériel de téléphonie	696,00	Siège social
2184	16/12/21	OPERIS	Logiciel Urbanisme	16530,00	Service urbanisme
			TOTAL	36739,58	Matériel
2185	16/09/21	DECHTLE	Remplacement portable	2330,95	Téléphonie
2185	16/09/21		Remplacement portable	2696,53	Téléphonie
2185	20/09/21		Remplacement portable	1204,82	Téléphonie
2185	27/09/21		Remplacement portable	1567,30	Téléphonie
2185	05/11/21		Remplacement portable	250,08	Téléphonie
2185	05/11/21		Remplacement portable	168,05	Téléphonie
2185	05/11/21		Remplacement portable	2755,30	Téléphonie
2103	03/11/21	DECITIE	TOTAL	10973,03	Téléphonie
				,	
2188		CD THERMIC	Climatiseur	612,00	Matériel de climatisation
2188	05/07/21	CD THERMIC	Climatiseur	7728,00	Matériel de climatisation
			TOTAL	8340,00	Matériel de climatisation
			TOTAL	3021768,53	

## BUDGET GITES - COMPTE ADMINISTRATIF DE 2021

	DEPENSES DE FONCTIONN		
Chapitre		Crédits	Mandats
ou article		ouverts	émis
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21100	14879,38
605	Achats métériel	0	0,00
60611	Eau et assainissement	1500	2823,42
60612	Energie - Electricité	2000	868,36
60613	Chauffage urbain	4000	3644,58
60618	Autres fournitures non stockées	200	108,00
60631	Fournitures d'entretien	350	104,99
60632	Fournitures de petit équipement	3000	1120,91
6068	Autres matières et fournitures	500	0,00
611	Contrats de prestations de service	2000	1195,48
6135	Locations mobilières	250	0,00
61521	Entretien de terrain	1000	0,00
615221	Entretien de bâtiments publics	1000	3550,00
61558	Entretien autres biens	1000	0,00
6156	Maintenance	1000	0,00
6228	Divers	300	0,00
6262	Frais de télécommunications	600	413,64
6281	Concours divers (cotis.)	600	1050,00
6288	Autres services extérieurs	300	0,00
63512	Taxes foncières	1500	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	24000	22901,48
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	24000	22901,48
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	500	0,60
65888	Divers	500	0,60
66	GESTION DES SERVICES	400	390,90
6611	Intérêts des emprunts	400	390,90
668	Autres charges financières	0	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28343	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	28343	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	11230	11226,43
68	Dotations aux amortissements	11230	11226,43
023	Virement à la section d'investissement	9947	·
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	95520	49398,79

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Titres		
ou article		ouverts	émis		
70	PRODUITS DES SERVICES	0	0,00		
73	IMPOTS ET TAXES	0	0,00		
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	0	0,00		
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT</b>	35000	47922,93		
752	Revenus des immeubles	35000	47922,93		
7588	Autres produits divers de gestion courante	0	0,00		
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0,00		
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	8177	8175,73		
777	Quote-part sub. Inv. Transféré cpte résultat	8177	8175,73		
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00		
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	43177	56098,66		

## BUDGET GITES - COMPTE ADMINISTRATIF DE 2021

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre ou article	_	Crédits ouverts	Mandats émis		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	3000	2939,13		
1641	Remboursement du capital des emprunts	3000	2939,13		
20	Immobilisations incorporelles	0	0,00		
21	Immobilisations corporelles	12944	0,00		
2181	Installations générales, agencements	1000	0,00		
2184	Mobilier	8000	0,00		
2188	Autres immobilisations	3944	0,00		
23	Immobilisations en cours	0	0,00		
040	OPE. ORDRE TRANSFERT ENTRE SEC.	8177	8175,73		
13911	Etat et établissement nationaux	2450	2449,47		
13912	Région	3146	3145,35		
13913	Département	2581	2580,91		
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00		
001	RESULTATS REPORTES	0	0,00		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	24121	11114,86		

	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Titres		
ou article	_	ouverts	émis		
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0	0,00		
13	Subventions d'investissement	0	0,00		
16	Emprunts	0	0,00		
165	Dépôts & cautionnements	0	0,00		
23	Immobilisations en cours	0	0,00		
040	Transferts entre sections	11230	11226,43		
281318	Autres bâtiments publics	10115	10114,86		
20158	Autres installations : matériel, outillage	503	502,12		
28181	Installations générales	380	378,20		
28184	Mobilier	66	65,25		
28188	Autres immobilisations	166	166,00		
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00		
021	Virement de la section de fonctionnement	9947	0,00		
001	Excédents reportés	0	0,00		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	21177	11226,43		

## **RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET GITES**

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	11114,86	11226,43	111,57	2944,06	0,00	3055,63
Fonctionnement	49398,79	56098,66	6699,87	52342,71	0,00	59042,58
TOTAL	60513,65	67325,09	6811,44	55286,77	0,00	62098,21

## Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. Art	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	284050	183126,28		
604	Achats de prestations	200	0,00		
6061	Eau, énergie	7000	3706,38		
6063	Fournitures entretien et petit équip.	20000	2490,83		
6064	Fournitures administratives	200	0,00		
6068	Autres matières et fournitures	45000	36253,73		
611	Sous-traitance générale	75000	51788,49		
6135	Locations mobilières	12000	0,00		
61521	Entretien bâtiments publics	500	0,00		
61551	Entretien matériel roulant	40000	24809,17		
6156	Maintenance	1500	0,00		
6168	Autres	1500	3122,46		
618	Divers	1500	0,00		
6227	Frais d'actes, contentieux	0	0,00		
6236	Catalogues et imprimés	1000	0,00		
6237	Publications	1000	0,00		
6251	Voyages et déplacements	150	20,72		
6261	Frais d'affranchissement	150	3,03		
6262	Frais de télécommunications	350	8,36		
627	Services bancaires	0	124,90		
6287	Remboursement de frais	70000	60798,21		
6358	Autres droits	7000	0,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL	639745	539399,72		
6215	Personnel affecté par CL rattach.	55000	0,00		
6313	Particip. Formation continue	360	0,00		
6331	Versement de transport	700	318,83		
6332	Cotisations au F.N.A.L.	1800	1594,64		
6336	Cotisations CNGFPT et CDG	3000	2870,18		
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1000	956,82		
6411	Personnel titulaire	350000	291837,39		
6413	Primes et gratifications	57000	64892,48		
6414	Indemnités et avantages divers	0	0,00		
6415	Supplément familial	3500	0,00		
6451	Cotisations URSSAF	67000	82740,27		
6453	Cotisations caisses de retraite	83000	82735,94		
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	2500	2655,11		
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1200	5659,80		
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3000	2189,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	1000	949,26		
6488	Autres charges de personnel	9685	0,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	830000	807006,79		
6532	Frais de mission	0	31,25		
6541	Créances admises en non valeur	50000	0,00		
6542	Créances éteintes	15000	9693,29		
658	Charges diverses de gestion courante	765000	797282,25		
66	GESTION DES SERVICES	18855	18354,06		
6611	Intérêts des emprunts	18355	18354,06		
6688	Autres charges financières	500	0,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19553	13737,15		
673	Titres annulés	15000	13717,15		
678	Autres charges exceptionnelles	4553	20,00		
023	VIREMENT INVESTISSEMENT	40000	0,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE	121454	121452,91		

## Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1953657	1683076,91	*
6811	Dotations aux amortissements	121454	121452,91	
68	Dotations aux amortissements	121454	121452,91	

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Titres		
ou article		ouverts	émis		
70	PRODUITS DES SERVICES	1403000	1436616,52		
701	Ventes produits finis et intermédiaires	120000	105698,22		
706	Prestations de services	1283000	1330918,30		
73	PRODUITS ISSUS FISCALITE	0	0,00		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	113677	293075,34		
74	Subventions d'exploitation	113677	293075,34		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	1000	101,04		
7588	Autres	1000	101,04		
013	ATTENUATION DE CHARGES	50000	58022,00		
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0	17322,97		
64198	Autres remboursements	50000	40699,03		
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	534,00		
7718	Autres produits exceptionnels	0	534,00		
775	Produit cession des immobilisations	0	0,00		
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	22754	22754,00		
777	Quote-part sub. Invest. Transf cpte résultat	22754	22754,00		
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00		
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1590431	1811102,90		

## Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2021

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis		
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	46717	46716,02		
1641	Remboursement du capital des emprunts	46717	46716,02		
20	Immobilisations incorporelles	0	0,00		
21	Immobilisations corporelles	241300	32138,40		
2151	Installations complexes spécialisées	81300	0,00		
21754	Matériel industriel	0	32138,40		
2182	Matériel de transport	160000	0,00		
23	Immobilisations en cours	0	0,00		
040	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT.	22754	22754,00		
13911	Sub Equipement Etat	9366	9366,00		
13913	Sub Equipement Département	6329	6329,00		
13916	Sub Equipement autre EPL	7059	7059,00		
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00		
001	RESULTATS REPORTES	0	0,00		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	310771	101608,42		

	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Titres		
ou article	_	ouverts	émis		
		41640	0,00		
10222	FC. TVA	1640	0,00		
021	Virement de la section de fonctionnement	40000	0,00		
040	Transferts entre sections	121454	121452,91		
28131	Bâtiments	6341	6340,89		
28138	Autres constructions	336	335,10		
28151	Installations complexes spécialisées	43536	43535,92		
28154	Matériel industriel	3006	3006,00		
28157	Aménagement des matériels industriels	937	937,00		
28182	Matériel de transport	60840	60840,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	458	458,00		
28188	Autres	6000	6000,00		
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00		
13	Subventions d'investissement	0	0,00		
16	Emprunts	0	0,00		
1641	Emprunts	0	0,00		
23	Immobilisations en cours	0	0,00		
001	Excédents reportés	0	0,00		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	163094	121452,91		

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	101608,42	121452,91	19844,49	147676,60	0,00	167521,09
Fonctionnement	1683076,91	1811102,90	128025,99	363226,02	0,00	491252,01
TOTAL	1784685,33	1932555,81	147870,48	510902,62	0,00	658773,10

#### TRAVAUX INTERCOMMUNAUX - COMPTE ADMINISTRATIF DE 2021

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Désignation	Crédits	Mandats			
ou article		ouverts	émis			
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0	0,00			
023	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	0	0,00			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30000	24245,84			
605	Achat de matériel, équipements	30000	23315,06			
611	Sous-traitance	0	930,78			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22599	0,00			
678	Autres charges exceptionnelles	22599	0,00			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	52599	24245,84			

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Désignation Crédits Titres						
ou article	-	ouverts	émis				
70	PRODUITS DES SERVICES	30000	3303,83				
706	Prestations de services	30000	3303,83				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0,00				
7718	Autres produits exceptionnels	0	0,00				
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00				
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	30000	3303,83				

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	pitre Désignation Crédits Mandats						
ou article		ouverts	émis				
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	0	0,00				
	OPERATIONS	0	0,00				
001	DEFICIT ANTERIEUR	0	0,00				
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0	0,00				

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Titres	
ou article		ouverts	émis	
		0	0,00	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0	0,00	

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET TRAVAUX INTERCOMMUNAUX

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	24245,84	3303,83	-20942,01	22598,81	0,00	1656,80
TOTAL	24245,84	3303,83	-20942,01	22598,81	0,00	1656,80

#### **Budget Portage Repas**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Balance 2021 Fonctionnement Investissement	<b>Dépenses</b> 112697,35 4674,24		Recette 102655,62 1558,00	2	<b>Résultat</b> -10041,73 -3116,24
Balance de Clôture Fonctionnement Investissement	Clôture 2020 17832,58 32937,29	0,00	<b>Résultat 202</b> 2 -10041,73 -3116,24	3	Clôture 2021 7790,85 29821,05
Affectation du Résultat Report au Budget Primitif 2 Report au Budget Primitif 2 Report au Budget Primitif 2	2023 2022	Recettes de Recettes de	compensation Fonctionnement Fonctionnement	106861 002 002 001	0,00 10801,60 -3010,75
Report au Budget Primitif 2022 Recettes d'Investissement 001 29821,05  DETAIL					

Section de Fonctionnement		Budgétisé	Réalisé
	TOTAL DEPENSES	141090,33	112697,35
Chapitre 1	1 : Charges à caractère général	78600,00	68802,48
60227	Emballages	100,00	0,00
60627	Emballages	0,00	120,91
6063	Alimentation	73500,00	64426,57
6257	Réception	0,00	0,00
6287	Remboursement de frais	0,00	4255,00
6288	Rbt à la Collectivité de Rattachement	5000,00	0,00
Chapitre 1	2 : Charges de personnel	30200,00	29547,50
6218	Autres personnels extérieurs	30000,00	29522,50
6475	Médecine du travail	200,00	25,00
Chapitre 1	.6 : Dépenses afférentes à la structure	32290,33	14347,37
61353	Locations Mobilières	11000,00	11653,24
61551	Matériel médical	0,00	0,00
61558	Autres matériels et outillages	0,00	270,00
6161	Multirisques	0,00	843,60
627	Services bancaires	0,00	0,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	22,53
	Autres charges exceptionnelles	19732,33	0,00
	Immo corporelles	1558,00	1558,00
6812	Amortissements des charges à répartir		

	TOTAL RECETTES	141090,33	102655,62
002 Exc	cédent antérieur reporté	20843,33	0,00
Chapitre 18 : Autres produits d'exploitation		116435,77	102655,42
706 Red	devances et droits des services	58000,00	50888,64
70828 Aut	res prest de service (livraison)	52188,77	44352,85
7087 Rbt	t par la collectivité de rattachement	147,00	168,00
7488 Aut	res	0,00	0,00
7588 Pro	d divers de gestion courante	6100,00	7245,93
Chapitre 19: F	Produits financiers	3811,23	0,20
777 Qu	ote part des subventions	3811,23	0,00
778 Aut	res produits exceptionnels	0.00	0.20

Section d'Investissement	Budgétisé	Réalisé
TOTAL DEPENSES	34495,29	4674,24
Chapitre 13 : Subventions	3811,23	0,00
1392 Subventions d'investissement	3811,23	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles	30684,06	4674,24
2182 Matériel de transport	26009,82	0,00
2184 Mobilier	4674,24	4674,24
TOTAL RECETTES	34495,29	1558,00
001 Excédent antérieur reporté	32937,29	0,00
Chapitre 28 : Amortissements des Immo	1558,00	1558,00
28182 Matériel de transport	1558,00	0,00
28184 Mobilier	0,00	1558,00

## **RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PORTAGE REPAS**

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	4674,24	1558,00	-3116,24	32937,29	0,00	29821,05
Fonctionnement	112697,35	102655,62	-10041,73	17832,58	0,00	7790,85
TOTAL	117371,59	104213,62	-13157,97	50769,87	0,00	37611,90

#### **Budget Aide à Domicile**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Balance 2020	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	885409,43	861284,45	-24124,98
Investissement	0,00	0,00	0,00

Balance de Clôture	Clôture 2020 rt A	ffecté Inv	Résultat 2021	Clôture 2021
Fonctionnement	181302,58	0,00	-24124,98	157177,60
Investissement	147786.37	0.00	0.00	147786.37

#### Affectation du Résultat

Report au Budget Primitif 2021	Réserve de compensation	106861	
Report au Budget Primitif 2023	Recettes de Fonctionnement	002	59768,02
Report au Budget Primitif 2022	Recettes de Fonctionnement	002	62170,34
Report au Budget Primitif 2022	Recettes d'Investissement	001	147786,37

#### DETAIL

Section de Fonctionnement		Budgétisé	Réalisé
	TOTAL DEPENSES	1074153,00	885409,43
Chapitre 1	1 : Charges à caractère général	45000,00	37322,81
60624	Fournitures Administratives	500,00	180,02
60628	Autres fournitures non stockées	3500,00	3022,89
6068	Autres achats non stockées	0,00	8926,15
6256	Missions	28000,00	13814,63
6257	Réceptions	200,00	0,00
6262	Télécommunication	2800,00	2782,92
6287	Rbt à la Collectivité de Rattachement	10000,00	8596,20
Chapitre 1	2 : Charges de personnel	1000329,00	820209,68
6218	Personnel affecté par la collectivité	3000,00	3304,96
6331	Versement transport	1000,00	1044,60
6332	Alloc logement	0,00	2694,16
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	12000,00	15146,77
6338	Autres impôts et taxes	330,00	1767,47
64111	Rémunération principale pers titulaire	68000,00	62803,89
64112	NBI, SFT	1440,00	1405,80
64131	Rémunération principale pers non titulaire	769769,00	439681,82
64138	Autres indemnités	0,00	153075,69
64511	Cotisations URSSAF	32000,00	72145,55
64513	Cotisations Caisses de Retraite	58300,00	38853,22
	Cotisations Pôle Emploi	44300,00	23860,15
64515	Cotisations CNRACL	190,00	174,67
64518	Cotisations autres org sociaux	0,00	0,00

6468	Autres cotisations	5000,00	0,00
6475	Médecine du travail	1600,00	685,00
64784	Œuvres Sociales	400,00	398,00
64788	Autres	3000,00	0,00
6488	Autres charges divers de personnel	0,00	3167,93
Chapitre 1	.6 : Dépenses afférentes à la structure	28824,00	27876,94
61558	Autres matériels et outillages	0,00	60,00
61561	Maintenance Informatique	5600,00	5336,53
61568	Autre maintenance	810,00	810,00
6163	Assurance Transport	1145,00	1144,07
6165	responsabilité Civile	870,00	869,26
61681	Assurance maladie, maternité	230,00	0,00
61688	Autres risques	0,00	103,35
6182	Documentation générale et technique	250,00	0,00
6188	Autres frais divers	3816,00	3816,00
623	Publicité, publications	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	168,60
6518	Redevance pour concessions, licences,,,	650,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00
6571	Subvention aux associations	11000,00	11000,00
	Autres (arrondis PASRAU)	3,00	1,87
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	4300,00	4567,26
68111	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

TOTAL RECETTES	1074153,00	861284,45
002 Excédent antérieur reporté	83893,00	0,00
Chapitre 18 : Produits relatifs à l'exploitati	on 990260,00	861153,40
6419 Rbt sur rémunération	0,00	0,00
6479 Rbt sur autres charges	1260,00	0,00
706 Prestations de services	198000,00	296259,59
7087 Rbt de frais par budgets annexes	0,00	0,00
7488 Autres	0,00	4500,00
7588 Autres Prod divers de gestion co	urante 791000,00	560393,81
Chapitre 19: Produits Exceptionnels	0,00	131,05
778 Autres prodruits exceptionnels	0,00	131,05
7817 Reprises sur dépréciations des actifs	0,00	0,00

Section d'Investissement	Budgétisé	Réalisé
TOTAL DEPENSES	147786,37	0,00
Chapitre 13 : Subv d'Investissement	0,00	0,00
1391 Subv d'investissement de l'Etat	0,00	0,00
Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles	20000,00	0,00
205 Concessions, licences et brevets	20000,00	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles	103786,37	0,00
2182 Matériel de transport	55000,00	0,00
2183 Matériel de bureau et informatique	48786,37	0,00
Chapitre 49 : Dépréciation des comtes de tiers	24000,00	0,00
491 Dépréciation des comptes de redevables	24000,00	0,00
	•	
TOTAL RECETTES	147786,37	0,00
001 Excédent antérieur reporté	147786,37	0,00
Chapitre 28 : Amortissements	0,00	0,00
28183 Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET AIDE A DOMICILE

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Transfert de résultats	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0,00	0,00	147786,37	0,00	147786,37
Fonctionnement	885409,43	861284,45	-24124,98	142719,14	0,00	118594,16
TOTAL	885409,43	861284,45	-24124,98	290505,51	0,00	266380,53

## **ZAC Epinette - COMPTE ADMINISTRATIF de 2021**

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Mandats		
ou article	Designation	ouverts	émis		
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0	0,00		
023	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	0	0,00		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8000	7388,40		
6045	Achats prestations services	8000	7388,40		
605	Achat de matériel, équipements	0	0,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	0	0,00		
65888	Autres	0	0,00		
042	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	2132513	1330355,01		
71355	Variation stocks terrains aménagés	2132513	1330355,01		
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2140513	1337743,41		

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre ou article	Désignation	Prévu en €	Titres émis			
70	PRODUITS DES SERVICES	908000	97842,00			
7015	Vente de terrains aménagés	908000	97842,00			
042	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	1242513	1239901,65			
71355	Variation stocks terrains aménagés	1242513	1239901,65			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00			
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2150513	1337743,65			

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis		
040	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	1242513	1239901,41		
3555	Terrains aménagés	1242513	1239901,41		
001	DEFICIT ANTERIEUR	997785	0,00		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2240298	1239901,41		

	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Décimation	Crédits	Titres			
ou article	Désignation	ouverts	émis			
		0	0,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	97785	0,00			
168748	Dettes autres communes	0	0,00			
168751	Dettes GFP de rattachement	97785	0,00			
040	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	2132513	1330355,01			
3555	Terrains aménagés	2132513	1330355,01			
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2230298	1330355,01			

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ZAC de l'EPINETTE

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	1239901,41	1330355,01	90453,60	-997785,44	0,00	-907331,84
Fonctionnement	1337743,41	1337743,65	0,24	0,00	0,00	0,24
TOTAL	2577644,82	2668098,66	90453,84	-997785,44	0,00	-907331,60

# ZAE LE BORDEAU - COMPTE ADMINISTRATIF de 2021

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis		
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0	0,00		
023	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	0	0,00		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	400000	196875,11		
6015	Terrains à aménager	0	0,00		
6045	Achats études, prestations de service	0	3850,00		
605	Achat de matériel, équipements	400000	191561,32		
6228	Divers	0	1463,79		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	0	0,00		
65888	Autres	0	0,00		
042	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	1141093	441093,10		
71355	Variation stocks terrains aménagés	1141093	441093,10		
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1541093	637968,21		

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre ou article	Désignation	Prévu en €	Titres émis			
70	PRODUITS DES SERVICES	700000	0,00			
7015	Vente de terrains aménagés	700000	0,00			
042	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	841093	640526,01			
7133	Variation en-cours production de biens		640526,01			
71355	Variation stocks terrains aménagés	841093	0,00			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0,00			
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1541093	640526,01			

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Désignation	Crédits	Mandats		
ou article	_	ouverts	émis		
040	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	841093	640526,01		
3351	Terrains	0	441093,10		
3354	Etudes et prestations de services	0	3850,00		
3355	Travaux	0	194119,12		
33581	Frais accessoires	0	1463,79		
3555	Terrains aménagés	841093	0,00		
001	DEFICIT ANTERIEUR	441093	0,00		
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1282186	640526,01		

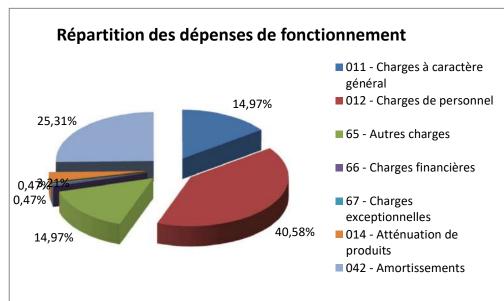
	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Décignation	Crédits	Titres		
ou article	Désignation	ouverts	émis		
		0	0,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	141093	0,00		
1641	Emprunts en euros	141093	0,00		
040	OPER. ORDRE TRANSFERT SECTIONS	1141093	441093,10		
3555	Terrains aménagés	1141093	441093,10		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1282186	441093,10		

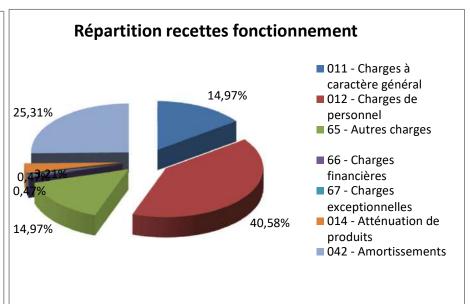
## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ZAE le BORDEAU

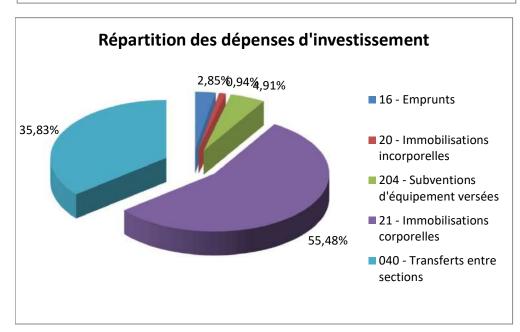
	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2021	Résultats clôture 2020	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	640526,01	441093,10	-199432,91	-441093,10	0,00	-640526,01
Fonctionnement	637968,21	640526,01	2557,80	0,00	0,00	2557,80
TOTAL	1278494,22	1081619,11	-196875,11	-441093,10	0,00	-637968,21

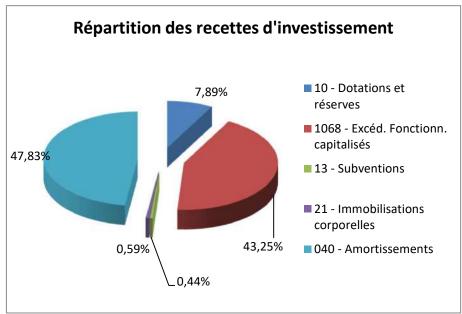
# Données par chapître des comptes administratifs 2021

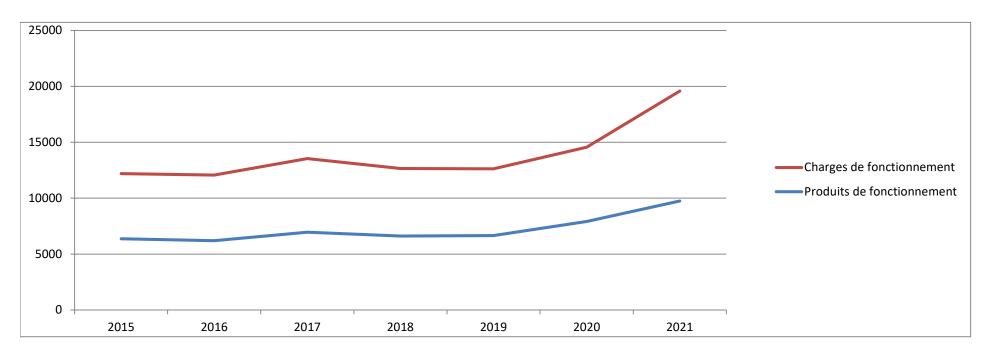
Dépenses de fonctionnement	Budget Gal	Gites	O.M.	Interco	Repas	Aide domicile	Epinette	Bordeau	TOTAUX	%
011 - Charges à caractère général	914043	14879	183126	24246	81591	49631	7388	196875	1471779	14,97%
012 - Charges de personnel	2577244	22902	539400	0	29548	820210	. 555	.000.0	3989304	40,58%
65 - Autres charges	653946		807007	0	0	11000			1471953	14,97%
66 - Charges financières	27520	391	18354	0	0	0			46265	0,47%
67 - Charges exceptionnelles	28252		13737	0	0	4568			46557	0,47%
014 - Atténuation de produits	315376								315376	3,21%
042 - Amortissements	582593	11227	121453	0	1558	0	1330355	441093	2488279	25,31%
TOTAL	5098974	49399	1683077	24246	112697	885409	1337743	637968	9829513	100,00%
Recettes de fonctionnement										
70 - Produits des services	285895		1436617	3304	95410	296260	97842		2215328	20,19%
042 - Transferts entre sections	63963	8176	22754				1239902	640526	1975321	18,00%
73 - Impôts et taxes	3737642								3737642	34,07%
74 - Dotations	1720338		293075		0	4500			2017913	18,39%
75 - Autres produits	80936	47923	101		7246	560394			696600	6,35%
77 - Produits exceptionnels	90391		534	0	0	130			91055	0,83%
013 - Attenuation de charges	179405		58022						237427	2,16%
TOTAL	6158570	56099	1811103	3304	102656	861284	1337744	640526	10971286	100,00%
D.C. III										
Dépenses d'investissement	407500	0000	40740						457404	0.050/
16 - Emprunts	107529	2939	46716						157184	2,85%
20 - Immobilisations incorporelles	51750								51750	0,94%
204 - Subventions d'équipement versée			00400		4074				270527	4,91%
21 - Immobilisations corporelles	3021769	0.470	32138		4674		4000004	0.40=00	3058581	55,48%
040 - Transferts entre sections	63963	8176	22754				1239901	640526	1975320	35,83%
TOTAL	3515538	11115	101608	0	4674	0	0	640526	5513362	100,00%
Recettes d'investissement										
10 - Dotations et réserves	410378		0						410378	7,89%
1068 - Excéd. Fonctionn. capitalisés	2249994		U						2249994	43,25%
13 - Subventions	23016								23016	0,44%
21 - Immobilisations corporelles	30600								30600	0,44 %
040 - Amortissements	582592	11226	121453		1558	0	1330355	441093	2488277	47,83%
TOTAL	3296580	11226	121453 121453	0	1558	0	1330355	441093	<b>5202265</b>	100,00%
IOIAL	3230300	11220	12 1433	U	1990	U	1330333	44 1033	3202203	100,00%



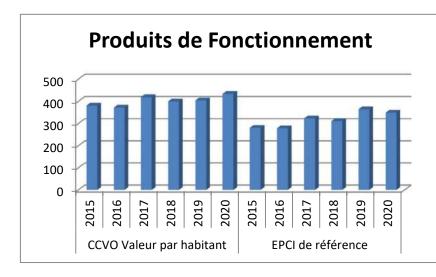


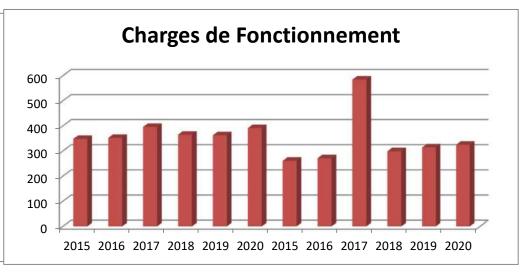


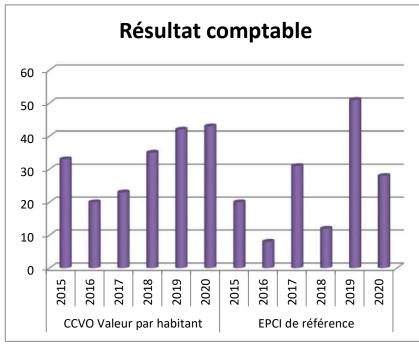


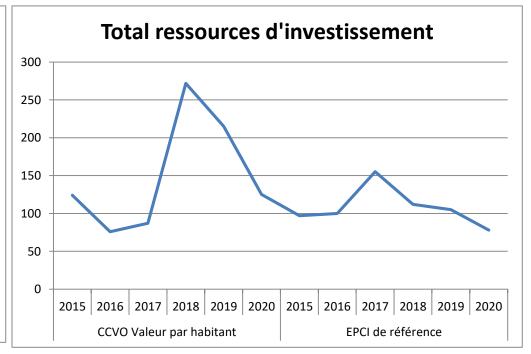


	CCVO Valeur par habitant			EPCI de référence					CCVO (montant en milliers d'€)									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de Fonctionnement	381	372	419	400	405	434	281	279	324	311	365	349	6375	6199	6964	6615	6653	7088
Charges de Fonctionnement	348	352	396	365	363	391	261	271	585	299	314	325	5829	5872	6586	6039	5969	6384
Résultat comptable	33	20	23	35	42	43	20	8	31	12	51	28	545	327	378	576	684	703
Total ressources d'investissement	124	76	87	272	215	125	97	100	155	112	105	78	2074	1272	1442	4505	3527	2039
Total des emplois d'investissement	58	112	220	159	224	240	70	130	160	138	123	61	963	1860	3658	2622	3688	3916
Capacité d'autofinancement brute	62	48	50	58	65	68	42	37	57	43	47	56	1030	793	825	958	1065	1104
Encours de la dette au 31/12/N	96	93	87	83	160	292	215	224	212	199	206	215	1612	1543	1450	1372	2634	4781

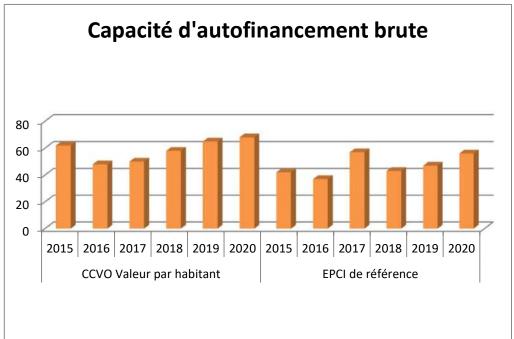


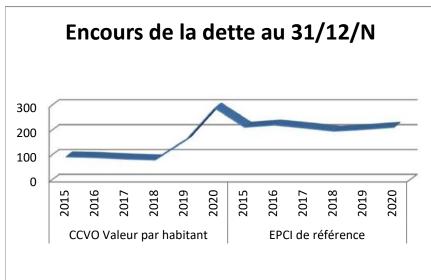












#### Coefficient de rigidité structurelle des dépenses :

Frais de personnel (012) + contingents et participations obligatoires (655) + annuité de la dette (661 et 16) / Recettes réelles de fonctionnement

Valeurs pour la CCVO : 3 979 240 + 424 555 + 51 366 + 152 451 / 7 088 000 =

0,65

Seuil d'alerte : plus de 0,70

#### Taux d'endettement ou taux de charge de la dette :

Traduit la part des recettes réelles de fonctionnement correspondant à la charge de la dette

Calcul: Annuité de la dette / RRF

Valeurs pour la CCVO : 203 817 / 7 088 000 = 0,0288

Seuil d'alerte: 0,2



## **BUDGETS DE 2022**

Budget principal	Page 2
Gîtes	Page 8
Ordures Ménagères	Page 10
Travaux Intercommunaux	Page 13
Portage de repas	Page 14
Aide à domicile	Page 15
ZAC de l'Epinette	Page 16
ZAE le Bordeau	Page 17
Emprunts	Page 18
Fiscalité	Page 19

#### **BUDGET GENERAL DE 2022**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Ch. article	Désignation	Budget 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 007 300	914 043,33	1 137 300					
6023	Alimentation	200	-	-					
6042	Achats de prestations	10 000	-	-					
605	Achats de matériel, équipements et travaux	3 000	-	-					
60611	Eau et assainissement	2 000	13 537,86	5 000					
60612	Energie - Electricité	35 000	42 402,04	70 000					
60613	Chauffage urbain	1 200	1 137,95	3 000					
60618	Autres fournitures non stockables	1 000	2 184,47	-					
60621	Combustibles	22 000	75 832,96	90 000					
60622	Carburants	150 000	81 122,93	120 000					
60623	Alimentation	4 000	14 189,14	5 000					
60624	Produits de traitement	5 000	2 601,22	5 000					
60628	Autres fournitures non stockées	2 500	23 692,19	25 000					
60631	Fournitures d'entretien	25 000	15 138,15	20 000					
60632	Fournitures de petit équipement	80 000	37 353,73	50 000					
60633	Fournitures de voirie	-	-	-					
60636	Vêtements de travail	36 000	23 946,71	30 000					
6064	Fournitures administratives	15 000	12 889,04	15 000					
6065	Livres, disques, cassettes	1 500	-	1 500					
6068	Autres matières et fournitures	45 000	19 830,20	30 000					
6078	Autres marchandises	75 000	949,50	50 000					
611	contrats de prestations de services	135 000	223 334,15	240 000					
6135	Locations mobilières	5 000	7 339,37	10 000					
615221	Entretien et réparartions de bâtiments publics	5 000	12 047,58	15 000					
615228	Entretien et réparartions autres bâtiments	3 000	-	3 000					
61551	Entretien matériel de transport	65 000	124 027,17	100 000					
61558	Entretien autres biens	5 000	2 430,00	5 000					
	Maintenance	40 000	14 689,27	30 000					
6161	Multirisques	15 000	-	15 000					
6162	Assur. Dommage aux biens	10 000	5 811,81	6 000					
6168	Autres primes d'assurances	20 000	17 771,39	20 000					
617	Etudes et recherches	-	32 940,00	-					
6182	Documentation générale et technique	2 000	2 045,45	2 000					
6184	Versement organismes de formation	5 000	3 900,00	7 000					
6188	Autres frais divers	1 000	-	1 000					
	Indemnité régisseur	-	769,86	1 000					
6226	Honoraires	2 000	360,00	2 000					
	Frais d'actes, contentieux	1 000	- -	1 000					
	Divers	10 000	674,81	10 000					
	Annonces et insertions	2 500	-	2 500					
	Fêtes et cérémonies	5 000	110,00	5 000					
6236	Catalogues et imprimés	15 000	375,00	10 000					
	Publications	2 500	-	1 000					
	Divers	1 000	412,32	1 000					
	Transports de biens	100	-	100					
6247	Transports collectifs de personnes	25 000	10 039,01	25 000					
6251	Voyages et déplacements	1 000	2 329,87	3 000					
	Mission	1 000	420,10	1 000					

Page 2

#### **BUDGET GENERAL DE 2022**

0057	ln /	10,000	2 500 05	10.000
6257	Réceptions	10 000	2 506,65	10 000
6261	Frais d'affranchissement	15 000	11 196,24	15 000
6262	Frais de télécommunications	65 000	40 969,39	50 000
627 6281	Services Bancaires	300 5 000	16,94	200 5 000
6284	Concours divers (cotis.)	1 500	1 012,76	5 000
6288	Redevances pour services rendus  Autres services extérieurs	1 000	4 850,34	1 000
63512	Taxes foncières	14 000	13 556,00	14 000
6353	Impôts indirects	14 000	10 422,00	14 000
6354	Droits d'enregistrement		24,00	
6355	Autres droits		853,76	1 000
6358	Autres droits (SACEM)	5 000	-	-
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 647 650	2 577 244,38	2 778 800
6331	Versement transport	1 750	1 423,80	1 500
6332	Cotisations versées au FNAL	8 700	7 126,84	7 600
6336	Cotisations centre de gestion	30 000	27 246,63	27 500
6338	Autres impôts et taxes sur rémunération	5 000	4 276,86	5 000
6411	Personnel titulaire	1 530 000	1 455 630,97	1 523 600
6413	Personnel non titulaire	210 000	110 203,95	230 800
64168	Autres emplois d'insertion	20 000	59 027,41	47 000
6451	Cotisations URSSAF	210 000	221 303,62	255 000
6453	Cotisations caisses de retraite	400 000	399 774,03	400 000
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	20 000	6 810,63	11 000
6455	Cotisations a 17/352516  Cotisations assurances du personnel	100 000	150 320,16	150 000
6456	Versement au FNCSFT	3 200	3 195,00	3 500
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	1 000	3 133,00	1 000
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000	11 740,30	5 000
64730	Allocations chômage	3 000	22 326,54	4 700
6474	CNAS	15 000	12 136,00	17 600
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000	3 319,64	6 000
6478	Autres charges sociales diverses	82 000	81 382,00	82 000
64831	Autres charges de personnel	52 000	-	- 82 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	629 595	653 945,87	700 000
651	Concessions, brevets	5 000	-	-
6531	Indemnités élus	110 000	107 996,60	110 000
6532	Frais de mission	500	-	
6533	Cotisations de retraite	6 500	6 007,46	6 500
6534	Cotisations de sécurité sociale part patronale	18 000	29 270,16	30 500
6535	Formation d'élus	1 800	1 770,10	2 000
65372	Cotis fonds financt alloc fin mandat	220	286,22	300
6541	Créances admises en non valeur		-	-
6551	Police d'Etat	_	-	5 000
65541	Contribution fonds de compensation ch ter	410 000	415 697,13	437 000
65548	Autres contributions	15 800	15 998,00	-
6557	contribution politique de l'habitat	7 600	7 270,20	7 600
	Subvention fonct. Communes du GFP	3 000	30 833,59	50 000
65738	Subvention fonct Autres organismes publics	31 000	31 000,00	31 000
6574	Subvention de fonctionnement autres privés	19 675	7 815,25	20 000
	Autres	500	1,16	100
100000	/ Mai 00	I Juli	I 1,10	1 100

#### **BUDGET GENERAL DE 2022**

66	GESTION DES SERVICES	27 525	27 520,37	25 000
6611	Intérêts des emprunts	27 525	27 520,37	25 000
014	ATTENUATION DE PRODUITS	334 000	315 376,00	345 024
739117	Autres restitutions dégrèv. contrib directes	2 000	794,00	600
73916	prélèvt contrib. Redresmt fin. Publiques		-	23 000
739221	FNGIR	192 000	95 424,00	95 424
739223	Fonds péréquation ress, com et intercom	140 000	219 158,00	226 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	411 983	28 251,79	414 000
6712	Amendes fiscales et pénales	-	135,79	-
6718	Autres charges exceptionnelles	-	26 491,00	-
673	Titres annulés	1 983	-	2 000
6745	subventions aux personnes de droit privé	110 000	1 625,00	110 000
678	Autres charges exceptionnelles	300 000	-	302 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	506 762	582 592,03	520 000
68	Dotations aux amortissements	506 762	582 592,03	520 000
6811	Dotations aux amortissements	506 762	582 592,03	520 000
23	Virement section d'investissement	2 930 000	-	2 300 000
022	Dépenses imprévues	7 485	-	1 876
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 502 300	5 098 973,77	8 222 000

# **BUDGET GENERAL DE 2022**

	RECETTES DE FO	ONCTIONNEM	ENT	
Ch. article	Désignation	Budget 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
70	PRODUITS DES SERVICES	191 000	285 895,50	302 000
7062	Services à caractère culturel	1 000	1 263,60	1 000
70632	redevances services caractère loisir	8 000	9 074,83	9 000
7066	redevances services caractère social	35 000	45 804,18	45 000
7078	autres marchandises	2 000	26,00	0
70841	mise à dispo personnel bud annexes	110 000	199 770,28	190 000
70871	rembt frais par collectivité rattachement	15 000	29 956,61	30 000
70872	rembt frais par budgets annexes	20 000	-	10 000
70878	Produits activités annexes	0	-	17 000
73	IMPOTS ET TAXES	3 195 369	3 737 642,00	3 446 638
73111	Taxes directes locales	1 514 787	3 696 863,00	1 580 063
73111	FNGIR	-95 424		0
73111	TVA nationale	1 107 796		1 141 254
73111	Pertes de fiscalité liées à Nestlé	-337 000		-337 000
73112	CVAE	387 904	18 613,00	435 572
73114	IFER	617 306	22 166,00	626 749
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	1 310 591	1 720 338,05	1 343 940
7411	Dotation forfaitaire	62 600	55 000,00	55 000
74124	Dotation d'intercommunalité	99 970	109 481,00	100 000
74126	Dot. Comp. Grpt de communes	133 702	120 456,00	120 000
744	FCTVA	0	54 578,00	10 000
	Autres participation Etat	0	-	0
7473	Participation Département	1 500	4 770,00	0
	Recettes fds comp ch. Territoriales	0	-	0
7478	Autres organismes	250 000	293 987,13	250 000
	Dotation de compensation de la TP	78 303	132 430,92	78 303
	Dotation unique compensation Spéc TP	0	18 623,00	0
	Attribution fds départementa TP	0	-	0
74833	Etat compensation CET (CVAE et CFE)	448 096	129 962,00	465 203
74834	Compensation taxe foncière	236 420	480 195,00	243 268
74835	Compensation taxe d'habitation	0	320 855,00	0
7488	Autres attributions et participations	0	-	22 166
75	AUTRES PDTS DE GESTION COURANTE	75 000	80 935,90	137 000
752	Revenus des immeubles	75 000	73 524,24	93 000
	Autres produits divers de gest° courante	0	7 411,66	44 000
013	ATTENUATION DE CHARGES	182 000	179 405,60	123 000
6419	Remboursement rémunérations personnel	150 000	144 828,67	90 000
6479	Remboursement sur autres charges sociales	32 000	34 576,93	33 000
76	PRODUITS FINANCIERS	500	-	500
7688	Autres	500	-	500
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	90 390,59	5 986
773	Mandats annulés	0	8 480,80	1 982
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	75 830,00	0
7788	Autres produits exceptionnels	0	6 079,79	4 004
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	63 963	63 963,00	70 000
777	quote part sub invest trans cpte résultat	63 963	63 963,00	70 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 483 877		2 792 936
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	8 502 300	6 158 570,64	8 222 000

Page 5

# **BUDGET GENERAL DE 2022**

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	0	107 530	107 530	
1641	Remboursement du capital des emprunts	0	107 530	107 530	
001	RESULTATS REPORTES	0	1 863 173	1 863 173	
020	Dépenses imprévues	0	0	0	
10222	FCTVA	0	0	0	
192	Différence sur réalisations	0	0	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	60 000	60 000	
2031	Frais d'études (Soliha)	0	60 000	60 000	
2033	frais d'insertion	0	0	0	
2051	Concessions et droits similaires	0	0	0	
204	subventions d'équipement versées	14 000	35 000	49 000	
204123	subvention régions Projet infrastructure	0	0	0	
204158	autre groupmt bâtiments installations (fibre)	0	0	0	
20421	privé bien mobilier, matériel	14 000		14 000	
20422	privé bien mobilier, installation	0	35 000	35 000	
20423	privé projet infrastructure	0	0	0	
21	Immobilisations corporelles	30 919	3 594 378	3 625 297	
2111	Terrains nus	0	0	0	
21318	Matériel scénique	6 205	0	6 205	
2135	Maison médicale de santé Moy	0	310 000	310 000	
2135	Maison de santé d'Origny		100 000	100 000	
21571	Véhicules brigade environnementale		50 000	50 000	
21571	Bus France Service		90 000	90 000	
2158	Véhicule chaudronnier		25 000	25 000	
21571	Camion-grue		230 000	230 000	
21571	Matériel roulant (C. Duriez)	0	30 000	30 000	
2158	Autres installations techniques	4 173	6 000	10 173	
2183	Matériel bureau & informatique	18 160	42 000	60 160	
2188	Autres immobilisations	2 381	2 711 378	2 713 759	
27	Autres Immobilisations financières	0	0	0	
276348	Créances autres communes	0	0	0	
040	Transferts entre sections	0	70 000	70 000	
	Etat et établissements nationaux	0	29 650	29 650	
	Sub transfert cpte résultat régions	0	7 084	7 084	
13913	Sub transfert cote résultat départements	0	15 623	15 623	
13916 13931	Sub transfert cpte résultat autres EPL Sub transfert cpte résultat autres DETR	0 0	11 606 6 037	11 606 6 037	
10001	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	44 919	5 730 081	5 775 000	

# **BUDGET GENERAL DE 2022**

	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Ch.	Désignation	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	TOTAL	
		0	4 086 381	4 086 381	
10222	FC. TVA	0	35 844	35 844	
10223	Taxe d'aménagement	0	0	-	
001	Excédents reportés	0		-	
021	Virement de la section de fonctionnement	0	2 300 000	2 300 000	
024	Produit des cessions (tondeuses)	0	0	-	
024	Produit des cessions (matériel)		0	-	
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0	1 750 537	1 750 537	
040	Transferts entre sections	0	520 000	520 000	
28031	Frais d'études	0	56 975	56 975	
280415	GFP Batiments installations	0	138 081	138 081	
280421	privé bien mobilier matériel	0	9 435	9 435	
280422	Privé Bâtiment, installations	0	12 817	12 817	
28051	Concessions et droits similaires	0	1 220	1 220	
281318	Autres bâtiments publics	0	142 010	142 010	
28135	Installations générales, agencements	0	26 413	26 413	
281571	Matériel roulant	0	27 709	27 709	
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0	43 978	43 978	
28158	Autres installation, matériel et outillage	0	4 293	4 293	
28181	Installations générales, agencements	0	1 388	1 388	
28182	matériel de transport	0	24 411	24 411	
28183	matériel de bureau et informatique	0	23 453	23 453	
28184	mobilier	0	4 649	4 649	
	Autres immo. Corporelles	0	3 168	3 168	
	Subventions d'investissement	157 550	1 011 069	1 168 619	
	Etat et établissements nationaux	0	0	-	
	Subvention ANAH		26 000	26 000	
	DETR véhicule France services		35 000	35 000	
1311	API véhicule France Services		15 000	15 000	
	DETR balayeuse	0	135 069	135 069	
	DETR Maison Santé	157 550	0	157 550	
	PRADET Maison santé	0	800 000	800 000	
16	Emprunts	0	0	-	
1641	Emprunts	0	0	<u>-</u>	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	157 550	5 617 450	5 775 000	

# GITES - BUDGET DE 2022

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget précédent	Mandats 2021	Propositions 2022	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 100	14 879,38	23 500	
605	Achats métériel	-	0,00	-	
60611	Eau et assainissement	1 500	2 823,42	3 500	
60612	Energie - Electricité	2 000	868,36	2 000	
60613	Chauffage urbain	4 000	3 644,58	5 000	
60618	Autres fournitures non stockées	200	108,00	200	
60631	Fournitures d'entretien	350	104,99	350	
60632	Fournitures de petit équipement	3 000	1 120,91	2 000	
6068	Autres matières et fournitures	500	0,00	500	
611	Contrats de prestations de service	2 000	1 195,48	1 500	
6135	Locations mobilières	250	0,00	250	
61521	Entretien de terrain	1 000	0,00	500	
615221	Entretien de bâtiments publics	1 000	3 550,00	2 000	
61558	Entretien autres biens	1 000	0,00	1 000	
6156	Maintenance	1 000	0,00	1 000	
6228	Divers	300	0,00	300	
6262	Frais de télécommunications	600	413,64	500	
6281	Concours divers (cotis.)	600	1 050,00	1 100	
6288	Autres services extérieurs	300	0,00	300	
63512	Taxes foncières	1 500	0,00	1 500	
012	CHARGES DE PERSONNEL	24 000	22 901,48	28 000	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	24 000	22 901,48	28 000	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	500	0,60	100	
65888	Divers	500	0,60	100	
66	GESTION DES SERVICES	400	390,90	270	
6611	Intérêts des emprunts	400	390,90	270	
668	Autres charges financières	-	0,00	-	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 343	0,00	39 185	
678	Autres charges exceptionnelles	28 343	0,00	39 185	
042	OPERATIONS D'ORDRE	11 230	11 226,43	11 230	
68	Dotations aux amortissements	11 230	11 226,43	11 230	
023	Virement à la section d'investissement	9 947		9 935	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	95 520	49 398,79	112 220	

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget précédent	Titres émis	Propositions 2022	
70	PRODUITS DES SERVICES	0	0,00	-	
73	IMPOTS ET TAXES	0	0,00	-	
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	0	0,00	-	
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT</b>	35 000	47 923,56	45 000	
752	Revenus des immeubles	35 000	47 922,93	45 000	
7588	Autres produits divers de gestion courante	0	0,63	-	
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0,00	-	
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00	-	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0,00	-	

# GITES - BUDGET DE 2022

042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	8 177	8 175,73	8 177
777	Quote-part sub. Inv. Transféré cpte résultat	8 177	8 175,73	8 177
002	Excédent de fonctionnement reporté	57 890	0,00	59 043
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	101 067	56 099,29	112 220

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget précédent	Mandats 2021	Propositions 2022	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	2 820	2 939,13	3 100	
1641	Remboursement du capital des emprunts	2 820	2 939,13	3 100	
20	Immobilisations incorporelles	0	0,00	-	
21	Immobilisations corporelles	10 000	0,00	12 944	
2181	Installations générales, agencements	1 000	0,00	1 000	
2184	Mobilier	8 000	0,00	8 000	
2188	Autres immobilisations	1 000	0,00	3 944	
23	Immobilisations en cours	0	0,00		
040	OPE. ORDRE TRANSFERT ENTRE SEC.	8 177	8 175,73	8 177	
13911	Etat et établissement nationaux	2 450	2 449,47	2 450	
13912	Région	3 146	3 145,35	3 146	
13913	Département	2 581	2 580,91	2 581	
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00	-	
001	RESULTATS REPORTES	0	0,00	-	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 997	11 114,86	24 221	

	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget précédent	Titres 2021	Propositions 2022	
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0	0,00	0	
13	Subventions d'investissement	0	0,00	0	
16	Emprunts	0	0,00	0	
165	Dépôts & cautionnements	0	0,00	0	
23	Immobilisations en cours	0	0,00	0	
040	Transferts entre sections	11 860	11 226,43	11 230	
281318	Autres bâtiments publics	10 115	10 114,86	10 115	
20158	Autres installations : matériel, outillage	839	502,12	503	
28181	Installations générales	380	378,20	380	
28184	Mobilier	66	65,25	66	
28188	Autres immobilisations	460	166,00	166	
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00	0	
021	Virement de la section de fonctionnement	7 051	0,00	9 935	
001	Excédents reportés	2 086		3 056	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 997	11 226,43	24 221	

# Ordures Ménagères BUDGET de 2022

	DEPENSES DE FON	CTIONNEMEN	NT	
Ch. Art	Désignation	Budget précédent	Mandats 2021	Propositions 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	284 050	183 126,28	258 550
604	Achats de prestations	200	0,00	200
6061	Eau, énergie	7 000	3 706,38	7 000
6063	Fournitures entretien et petit équip.	20 000	2 490,83	10 000
6064	Fournitures administratives	200	0,00	200
6068	Autres matières et fournitures	45 000	36 253,73	42 000
611	Sous-traitance générale	75 000	51 788,49	60 000
6135	Locations mobilières	12 000	0,00	12 000
61521	Entretien de terrain	500	0,00	500
61551	Entretien matériel roulant	40 000	24 809,17	40 000
6156	Maintenance	1 500	0,00	1 500
6168	Autres	1 500	3 122,46	4 000
618	Divers	1 500	0,00	1 500
6227	Frais d'actes, contentieux	0	0,00	0
6236	Catalogues et imprimés	1 000	0,00	1 000
6237	Publications	1 000	0,00	1 000
6251	Voyages et déplacements	150	20,72	150
6261	Frais d'affranchissement	150	3,03	150
6262	Frais de télécommunications	350	8,36	350
627	Services bancaires	0	124,90	0
6287	Remboursement de frais	70 000	60 798,21	70 000
6358	Autres droits	7 000	0,00	7 000
012	CHARGES DE PERSONNEL	639 745	539 399,72	621 545
6215	Personnel affecté par CL rattach.	55 000	0,00	60 000
6213	Particip. Formation continue	360	0,00	360
6331	Versement de transport	700	318,83	500
6332	Cotisations au F.N.A.L.	1 800	1 594,64	1 800
6336	Cotisation CNFPT CDG	3 000	2 870,18	3 000
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000	956,82	1 000
6411	Personnel titulaire	350 000	291 837,39	320 000
6413	Primes et gratifications	20 000	64 892,48	30 000
6414	Indemnités et avantages divers	37 000	0,00	10 000
6415	Supplément familial	3 500	0,00	3 500
6451	Cotisations URSSAF	67 000	82 740,27	85 000
6453	Cotisations caisses de retraite	83 000	82 740,27 82 735,94	84 000
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	2 500	2 655,11	2 700
		1 200	·	
6458	Cotisations autres organismes sociaux		5 659,80	6 000
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 000	2 189,00	3 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000	949,26	1 000
6488 <b>65</b>	Autres charges de personnel AUTRES CHARGES DE GESTION	9 685 <b>830 000</b>	0,00 <b>807 006,79</b>	9 685 <b>915 000</b>
			· ·	
6541	Créances admises en non valeur	50 000	0,00	50 000
6532	Frais de mission	15 000	31,25	45.000
6542	Créances éteintes	15 000	9 693,29	15 000
658	Charges diverses de gestion courante	765 000	797 282,25	850 000
<b>66</b> 6611	GESTION DES SERVICES	18 855	18 354,06	16 600 16 100
	Intérêts des emprunts	18 355	18 354,06	16 100 500
6688	Autres charges financières	500	0,00	500

# Ordures Ménagères BUDGET de 2022

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 553	13 737,15	51 851
673	Titres annulés	15 000	13 717,15	15 000
678	Autres charges exceptionnelles	4 553	20,00	36 851
023	Virement section investissement	40 000		40 000
042	OPERATIONS D'ORDRE	121 454	121 452,91	121 454
68	Dotations aux amortissements	121 454	121 452,91	121 454
6811	Dotations aux amortissements	121 454	121 452,91	121 454
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 953 657	1 683 076,91	2 025 000

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. article	Désignation	Budget précédent	Titres 2021	Propositions 2022	
70	PRODUITS DES SERVICES	1 403 000	1 436 616,52	1 320 000	
701	Ventes produits finis et intermédiaires	120 000	105 698,22	120 000	
706	Prestations de services	1 283 000	1 330 918,30	1 200 000	
73	PRODUITS ISSUS FISCALITE	0	0,00	0	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	113 677	293 075,34	150 000	
74	Subventions d'exploitation	113 677	293 075,34	150 000	
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	1 000	101,04	1 000	
7588	Autres	1 000	101,04	1 000	
013	ATTENUATION DE CHARGES	50 000	58 022,00	39 994	
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0	17 322,97	0	
64198	Autres remboursements	50 000	40 699,03	39 994	
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00	0	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	534,00	0	
7718	Autres produits exceptionnels	0	534,00	0	
775	Produit cession des immobilisations	0	0,00	0	
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	22 754	22 754,00	22 754	
777	Quote-part sub. Invest. Transf cpte résultat	22 754	22 754,00	22 754	
002	Excédent de fonctionnement reporté	363 226	0,00	491 252	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 953 657	1 811 102,90	2 025 000	

# Ordures Ménagères BUDGET de 2022

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Crédits 2021	Mandats 2021	Propositions 2022	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	45 370	46 716,02	49 000	
1641	Remboursement du capital des emprunts	45 370	46 716,02	49 000	
20	Immobilisations incorporelles	0	0,00	-	
21	Immobilisations corporelles	252 243	32 138,40	257 221	
2151	Installations complexes spécialisées	19 630	0,00	81 300	
21754	Matériel industriel	25 000	32 138,40	15 921	
2182	Matériel de transport	207 613	0,00	160 000	
23	Immobilisations en cours	0	0,00	-	
040	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT.	22 754	22 754,00	22 754	
13911	Sub Equipement Etat	9 366	9 366,00	9 366	
13913	Sub Equipement Département	6 329	6 329,00	6 329	
13916	Sub Equipement autre EPL	7 059	7 059,00	7 059	
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00	-	
001	RESULTATS REPORTES	0	0,00	-	
<u> </u>	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	320 367	101 608,42	328 975	

	RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Ch. article	Désignation	Crédits 2021	Titres 2021	Propositions 2022				
		24 000	0,00	40 000				
10222	FC. TVA	24 000	0,00	-				
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0,00	40 000				
040	Transferts entre sections	148 872	121 452,91	121 454				
28131	Bâtiments	6 341	6 340,89	6 341				
28138	Autres constructions	336	335,10	336				
28151	Installations complexes spécialisées	66 290	43 535,92	43 536				
28154	Matériel industriel	3 006	3 006,00	3 006				
28157	Aménagement des matériels industriels	937	937,00	937				
28182	Matériel de transport	71 577	60 840,00	60 840				
28183	Matériel de bureau et informatique	385	458,00	458				
28188	Autres	0	6 000,00	6 000				
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00	•				
13	Subventions d'investissement	0	0,00	-				
16	Emprunts	0	0,00	-				
1641	Emprunts	0	0,00	-				
23	Immobilisations en cours	0	0,00	-				
001	Excédents reportés	147 495		167 521				
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	320 367	121 452,91	328 975				

# TRAVAUX INTERCOMMUNAUX - BUDGET DE 2022

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Ch. Article	Désignation	Budget 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022			
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0	0,00	0			
023	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	0	0,00	0			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000	24 245,84	31 000			
605	Achat de matériel, équipements	30 000	23 315,06	30 000			
611	Sous-traitance	0	930,78	1 000			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 599	0,00	23 000			
678	Autres charges exceptionnelles	22 599	0,00	23 000			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	52 599	24 245,84	54 000			

	RECETTES DE FONCTIO	NNEMENT		
Ch. Article	Désignation	Budget 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
70	PRODUITS DES SERVICES	30 000	3 303,83	52 344
706	Prestations de services	30 000	3 303,83	52 344
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0,00	0
7718	Autres produits exceptionnels	0	0,00	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 599	0,00	1 656
·	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	52 599	3 303,83	54 000

	DEPENSES D'INVESTIS	SEMENT		
Ch. Article	Désignation	Budget 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	0	0,00	0
	OPERATIONS	0	0,00	0
001	Déficit antérieur	0	0,00	0
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0	0,00	0

	RECETTES D'INVESTIS	SEMENT		
Ch. Article	Désignation	Budget 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
001	Excédent reporté	0	0,00	0
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0	0,00	0

## PORTAGE DE REPAS

# AVEC AUGMENTATION DE TARIF UNIQUEMENT LIVRAISON

prix : 3,76€, 4,16€ et 5,23€ livraison (soit + 26,00%)

## **FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	CA 2021	BP 2021	BP 2022
002 - Déficit ar	térieur reporté			3 010,75
60227	Emballages	0,00	100,00	0,00
60627	Emballages	120,91	0,00	110,00
6063	Alimentation	64 426,57	73 500,00	67 800,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6287	Rbt de frais	4 255,00	0,00	5 000,00
6288	Rbt collectivité de rattachement	0,00	5 000,00	0,00
Total 011	Charges à caractères général	68 802,48	78 600,00	72 910,00
6218	Autres personnels extérieurs	29 522,50	30 000,00	31 000,00
6475	médecine travail	25,00	200,00	100,00
Total 012	Charge de personnel	29 547,50	30 200,00	31 100,00
61353	Location mobilière	11 653,24	11 000,00	11 000,00
61558	Autres matériels	270,00	0,00	300,00
6161	assurance véhicules	843,60	0,00	0,00
623	publicité et publication	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6541	Admission Non-Valeur	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés	22,53	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	19 732,33	110,48
68112	Dotations aux amortissements	1 558,00	1 558,00	1 558,00
Total 016	Dépenses afférentes à la structure	14 347,37	32 290,33	12 968,48

TOTAL	DEPENSES	112 697,35	141 090,33	119 989,23

	RECETTES	CA 2021	BP 2021	BP 2022
002	Excédent antérieur reporté	-	20 843,33	-
706	Redev services à car social	50 888,64	58 000,00	51 832,00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	44 352,85	52 188,77	57 176,00
7087	Rbt par collectivité rattachement	168,00	147,00	170,00
7488	Autres	-	-	
7588	Prod divers de gestion courantes	7 245,93	6 100,00	7 000,00
7718	Autres produits exceptionnels	-	-	
Total 018	Autres produits de gestion	102 655,42	116 435,77	116 178,00
777	Quote part des subventions	-	3 811,23	3 811,23
778	Autres produits exceptionnels	0,20	-	-
Total 019	Autres produits de gestion	0,20	3 811,23	3 811,23
TOTAL	RECETTES	102 655,62	141 090,33	119 989,23

résultat -10 041,73

	AIDE A DOMICILE	DD 0001	04.0001	DD 0000
	FONCTIONNEMENT	BP 2021 Prestataire	CA 2021	BP 2022 Prestataire
	DEPENSES	Prestataire	Prestataire	Prestataire
60624	Fournitures administratives	500,00	180,02	688,00
	Autres fournitures non stockée	3 500,00	3 022,89	3 500,00
	Autres achats non stockés de fournitures	0,00	8 926,15	0,00
	Examens de biologie	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	28 000,00	13 814,63	28 000,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	200,00
6261	Affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de Communications	2 800,00	2 782,92	2 800,00
	Rbt frais par budgets annexes	10 000,00	8 596,20	10 000,00
TOTAL 011	<u>Dépens afférentes expl. Courante</u>	45 000,00	37 322,81	45 188,00
6218	Autres personnel extérieur	3 000,00	3 304,96	3 000,00
	Transport	1 000,00	1 044,60	1 000,00
	Allocation logement	0,00	2 694,16	3 000,00
	Part Employeur à la formation	0,00	0,00	0,00
	Cotisations	12 000,00	15 146,77	12 000,00
	Autres impôts, taxes sur rémunération	330,00	1 767,47	1 800,00
	Rémunération titulaire	68 000,00	62 803,89	68 000,00
64112	NBI, SFT	1 440,00	1 405,80	1 440,00
64131	Rémunération non titulaire	769 769,00	439 681,82	510 250,00
64138	Autres Indemnités	0,00	153 075,69	160 000,00
64511	Cotisations URSSAF	32 000,00	72 145,55	60 000,00
64513	Cotisations caisse de retraite	58 300,00	38 853,22	34 000,00
64514	Cotisations ASSEDIC	44 300,00	23 860,15	24 000,00
	Cotisations CNRACL	190,00	174,67	190,00
6468	Autres cotisations	5 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	1 600,00	685,00	1 600,00
64784	Œuvres sociales	400,00	398,00	400,00
64788	Charges Sociales autres	3 000,00	0,00	3 000,00
6488	Autres charges de personnel	0,00	3 167,93	3 500,00
TOTAL 012	Dépenses afférentes au personnel	1 000 329,00	820 209,68	887 180,00
	DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
	DEFENSES	Prestataire	Prestataire	Prestataire
61558	Autres Matériels	0,00	60,00	0,00
	Maintenance informatique	5 600,00	5 336,53	5 600,00
	Autres maintenances (M22)	810,00	810,00	1 300,00
	Assurance Transport	1 145,00	1 144,07	1 200,00
	Assurances responsabilité civile	870,00	869,26	900,00
	Assurance maladie, maternité	230,00	0,00	0,00
	Autres risques	0,00	103,35	110,00
	Documentation	250,00	0,00	250,00
	Autres frais divers	3 816,00	3 816,00	900,00
	Service bancaire et assimilé	150,00	168,60	150,00
	Redevance brevets, licences ,,	650,00	0,00	650,00
	Créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
	Subvention asso (COS)	11 000,00	11 000,00	11 000,00
	Autres	3,00	1,87	3,00
	Titres annulés (ex. antérieurs)	4 300,00	4 567,26	0,00
	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	Dotation immo incorporelles	0,00	0,00	0,00
	Dotation immo corporelles	0,00	0,00	0,00
	Créances	0,00	0,00	0,00
TOTAL 016	Dépenses afférentes à la structure	28 824,00	27 876,94	22 063,00
ΓΟΤΑL	DEPENSES	1 074 153,00	885 409,43	954 431,00
	FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	BP 2022
	DECETTES	Prestataire	Prestataire	Prestataire
000	RECETTES Excédent	92 902 00	0.00	60 470 04
	Excédent Rbt sur rémunération	83 893,00	0,00	62 170,34
	Rbt autres charges sociales	0,00 1 260,00	0,00	0,00 1 260,00
	Prestations de services	198 000,00	296 259,59	220 450,00
			4 500,00	
	Autres (subventions) Autres pdt divers de gestion courante	0,00 791 000,00		0,00 670 550,00
	Autres pot divers de gestion courante  Autres produits relatifs à l'expl	990 260,00	560 393,81 <b>861 153,40</b>	892 260,00
		990 200,00		•
	Autres produits exceptionnels		131,05	0,66
	Reprises sur dépréciations des actifs	0.00	0,00	2.00
101AL 019	Prod finan, prod non encaissables	0,00	131,05	0,66
TOTAL	RECETTES	1 074 153,00	861 284,45	954 431,00
		, -	,	,

Budget 2022 établi sur un volume de 40 500 heures, à 22,00€/heure au 1er janvier 2022 (obligation selon article 30 du PLFSS 2022)

BP 2020 et 2021 : à 21€50 AU 1er Janvier

### ZAC de L'EPINETTE

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

#### **FONCTIONNEMENT**

			DEPENSES				RECET	TES	
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
023		Virement de Section			002		résultat fonct reporte		-
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais 2ème tr	-	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles Ph II	810 000,00
6045	011	études, prestations	géomètre, archéo		7471		subvention état DDR		
605	011	travaux	voirie, VRD, (Phase I)	-	7471		réserve parlementaire		
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		7472		subvention région		
6228	011	frais accessoires	divers frais		7473		subvention département		
658	65	charges gestion cou.	arrondi de TVA		774		Subvention CCVO		
7133	042	variation en cours	sortie du stock (par C 335)		7133	042	variation en cours d'amenagement	intégration stock final	
71355	042	variation du stock	annul stock initial	1 142 059,41	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	1 142 059,41
		pour information	s/total (coût production)	1 142 059,41					
6811	66	intérêt emprunt			796		transfert charges	transfert intérêt emprunt	
71355	042	variation du stock	intégration des recettes	810 000,00					
			TOTAL	1 952 059,41				TOTAL	1 952 059,41
				INVI	ESTIS	SEME	NT		
001	001	résultat inv. reporté	déficit	907 331,84	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	remboursement capital		021		virement section		0,24
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock	810 000,00
					1687	16	Avance CCVO		187 785,20
3351		travaux en cours	terrains 2ème tranche		3351	040	reprise stock initial		
3355		travaux en cours	travaux ) C 7133		3355	040	reprise stock initial		
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)		3555	040	reprise stock initial		1 142 059,41
33586	040	travaux en cours	frais financiers )		33586	040	reprise stock initial		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés	1 232 513,01					
			(par C 71355)						
			TOTAL	2 139 844,85				TOTAL	2 139 844,85

### ZAE Le Bordeau

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

				FON	CTION	INEMI	ENT		
		D	EPENSES				RECETTE	S	
artic	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
023		Virement de Section			002		résultat fonct reporte		-
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	-	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles Ph II	900 000,00
6045	011	études, prestations	géomètre, archéo	-	7471		subvention état DDR		
605	011	travaux	voirie, VRD, (Phase I)	400 000,00	7471		réserve parlementaire		
6228	011	frais accessoires	divers frais		7473		subvention département		
658	65	charges gestion cou.	arrondi de TVA		774		Subvention CCVO		
7133	042	variation en cours	sortie du stock (par C 335)	640 526,01	7133	042	variation en cours d'amenagement	intégration stock final	
7135	042	variation du stock	annul stock initial	-	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	1 040 526,01
		pour information	s/total (coût production)	1 040 526,01					
6811	66	intérêt emprunt			796		transfert charges	transfert intérêt emprunt	
7135	042	variation du stock	intégration des recettes	900 000,00					
			TOTAL	1 940 526,01				TOTAL	1 940 526,01

	INVESTISSEMENT											
001	001	résultat inv. reporté	déficit	640 526,01	001	001	résultat inv. reporté	excédent				
1641	16	emprunt	remboursement capital		021		virement section		2 557,80			
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock	900 000,00			
					1687	16	Avance CCVO		137 968,21			
3355	040	travaux en cours	travaux ) C 7133		3355	040	reprise stock initial					
33581	040	travaux en cours	frais accessoires)		3555	040	reprise stock initial		640 526,01			
33586	040	travaux en cours	frais financiers )		33586	040	reprise stock initial					
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés	1 040 526,01								
			(par C 71355)									
			TOTAL	1 681 052,02				TOTAL	1 681 052,02			

Budget	Désignation	Date d'obtention	Durée	Date dernière échéance	Capital emprunté	Annuité	Capital restant dû au 31.12.21
11 - Budget Général	REPRISE PRET ASSAINISSEMENT ORIGNY	15/05/2013	15 ANS	05/05/2028	160 000,00	14 275,28	83 968,68
11 - Budget Général	DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	28/08/2019	20 ANS	05/08/2039	1 500 000,00	84 226,04	1 365 274,71
11 - Budget Général	AMENAGEMENT MAISON MEDICALE ORIGNY	11/08/2011	15 ANS	25/08/2026	380 000,00	34 693,72	155 029,55
11 - Budget Général	TOITURE MAISON DE SANTE ORIGNY	04/04/2012	15 ANS	25/06/2027	20 000,00	1 854,40	9 320,06
14 - Budget Gites	AMENAGEMENT GITES	20/10/2003	20 ANS	05/10/2023	130 000,00	3 330,03	9 197,54
15 - Budget O.M.	AMENAGEMENT DECHETTERIE MEZIERES	30/12/2013	15 ANS	05/01/2029	250 000,00	21 777,36	137 976,03
15 - Budget O. M.	DECHETTERIE MEZIERES	29/05/2012	15 ANS	05/11/2027	444 000,00	43 292,72	228 565,52
TOTAL EMPRUNTS COLLECTIVITE					2 884 000,00	203 449,55	1 989 332,09

## TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois permanents							
Grade	Catégorie	Postes créés	Effectif budgétaire	Postes occupés par un titulaire	Postes occupés par un non titulaire	Temps non complet	Equivalent temps plein
DGS de 10 000 à 20 000 hbts	Α	1	1	1			1
Attaché principal	Α	1					
Rédacteur principal 1ère classe	В	1	1	1			1
Rédacteur							
Adjoint administratif pp 1ère classe	djoint administratif pp 1ère classe C		3	3			3
Adjoint administratif pp 2ème classe	С	3	3	3			3
Adjoint administratif	С	6	4	4		1 poste à 28/35ème	3,8
Total Filière administratif		16	12	12	0	1	11,8
Technicien principal 2ème classe	В	2					
Agent de maîtrise principal	С	9	8	7	1	1 poste à 15/35ème	7,43
Agent de maîtrise	С	14	4	4			4
Adjoint technique pp 1ère classe	С	8	6	6			6
Adjoint technique pp 2ème classe	С	8	8	8			8
Adjoint technique	С	28	18	18		1 poste à 28/35ème 1 poste à 20/35ème	17,37
Total Filière technique			44	43	1	3	42,8
Adjoint d'animation pp 2ème classe	С	1					
Adjoint d'animation	С	4	4	4			4
Total Filière animation			4	4	0	0	4
Puéricultrice	Α	1	1	1			1
Educateur de jeunes enfants	Α	2	1		1		1
Assistant Socio-éducatif	Α	1					
Auxilaire de puériculture classe normale B		4	2	1	1		2
Total Médico-social		8	4	2	2	0	4
Garde champêtre Chef principal	С	2	2	2			2
Total Filière Police Territorial			2	2	0	0	2
Total			66	63	3	4	64,6

Emplois non permanents							
Grade	Catégorie	Postes créés	Effectif budgétaire	o	Postes occupés par un non titulaire	Temps non complet	Equivalent temps plein
Rédacteur	В	1	1		1		1
Adjoint administratif C		2	1		1		1
Total Filière administratif		3	2		2	0	2
Adjoint technique	С	15	14		14	3 postes à 15/35ème	15,29
Contrat PEC		4	4		4	2 postes à 20/35ème	3,14
Total Filière technique			18		18	3	18,43
Adjoint d'animation	С	11	0		0		0
Contrat d'Engagement Educatif (ALSH)		20	20		20		20
Total Filière animation			20		20	0	20
Total			40		40	3	40,43

### Pour informations:

Service Aide à domicile							
Grade	Catégorie	Postes créés	Effectif budgétaire		Postes occupés par un non titulaire	Temps non complet	Equivalent temps plein
Agent social territorial - emploi permanent	С	46	34		34	34	25,2
Agent social territorial - emploi non-permanent C		21	1		1		1
	Total	67	35		35	34	26,2

## Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local pour l'accueil de loisirs sans hébergement de la Communauté de communes du val de l'Oise

Entre les soussignees designees ci-apres :
La communauté de communes du val de l'Oise,
Représentée par Didier BEAUVAIS,
Dûment autorisé par une délibération en date du,
D'une part
Et
La commune de «commune»
Représentée par «Titre» «Prénom» «Nom»
Dûment autorisé par une délibération en date du,
D'autre part,

#### Préambule

La communauté de communes du val de l'Oise s'est dotée de l'a compétence « accueil de loisirs pour les quatre premières semaines des vacances estivales ». Cette prise de compétence vise à adapter le service aux besoins des familles du territoire.

Certains accueils de loisirs sont organisés par la communauté de communes du val de l'Oise, d'autres sont confiés à des associations.

Les enfants seront accueillis dans des locaux mis à disposition par les commues

#### Il est convenu ce qui suit:

#### Article 1er objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des locaux communaux au profit de l'accueil de loisirs de la communauté de communes du val de l'Oise

Ces locaux comprennent:

- « Adresse des locaux »
- «Description\_locaux»
- «Suite\_description\_locaux»

#### Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour la période du vendredi 08 juillet 2022 12h00 au samedi 06 août 2022, avec une restitution des clés le lundi 08 août 2022 au maximum. La présente convention n'est pas reconductible tacitement.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

#### Article 3: Gratuité

La mise à disposition est effectuée à titre gracieux par la commune. Cependant, les charges induites par l'utilisation de la salle (électricité, eau etc.) seront prises en compte dans le compte administratif de l'action au titre des contributions volontaires en nature.

Pour cela, la commune devra fournir, annuellement, une déclaration de contributions volontaires en nature, dans le délai communiqué par la communauté de communes du val de l'Oise. Faute de réponse dans le délai imparti, les contributions volontaires ne pourront être insérées dans le budget.

#### Article 4 : engagement de la commune

La commune s'engage à mettre à disposition l'ensemble des locaux mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> et assurer un usage paisible à la communauté de communes du val de l'Oise.

La commune procédera aux réparations qui s'avéreraient nécessaires et assurera l'entretien des espaces extérieurs.

La commune s'engage fournira également le dernier PV de sécurité des locaux.

Elle mettra également à disposition le matériel nécessaire au stockage et au réchauffage des repas. En outre, la commune accepte de mettre à disposition le mobilier nécessaire à l'accueil des enfants.

### Article 5 : engagement de la communauté de communes

La communauté de communes s'engage à utiliser les locaux exclusivement pour l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal.

Elle prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance. Un état des lieux contradictoire sera réalisé au début de la mise à disposition puis lors de la restitution des locaux.

La communauté de communes devra les tenir ainsi pendant toute la durée de la convention et les rendre en bon état à l'expiration de la convention. Les frais de nettoyage seront supportés par la communauté de communes. Les modalités d'utilisation seront précisées avec les communes lors d'une réunion en juin 2022.

#### Article 6: Assurances

La communauté de communes assure ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle souscrira une assurance contre les risques locatifs durant la période de mise à disposition.

#### Article 7: Résiliation

En cas de non-respect des présentes dispositions par l'une ou l'autre des parties, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### Article 8 : Litige

Fait à Mézières sur Oise, le

En cas de litige, après tentative de règlement à l'amiable entre les parties, la compétence relève du tribunal administratif d'Amiens.

Didier BEAUVAIS	«Titre» «Prénom» «Nom»
Le Président,	Le Maire,
,	